

# 1<sup>er</sup> Rapport intermédiaire de la concertation continue

Planification de l'éolien en mer – volet MEMN

Concertation du 11 décembre 2024 au 10 décembre 2025

Marie-Claire Eustache, garante désignée par la CNDP

Le 11 décembre 2025



## Sommaire

Sommaire.....	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public.....	4
Préambule.....	5
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP.....	5
La mission de la garante.....	6
Fiche d'identité du programme et du projet.....	6
Maître d'ouvrage.....	6
Contexte du programme et du projet.....	6
Localisation du projet.....	6
Objectifs du programme selon la maîtrise d'ouvrage.....	8
Caractéristiques principales.....	8
Contexte.....	8
Fécamp Grand Large (FGL).....	8
Coût.....	8
Calendriers.....	8
Rappel des attentes vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage.....	10
Actualités liées au projet et évolutions.....	12
Contexte lié au programme et aux projets.....	12
Actualités liées au projet FGL.....	13
Actualités liées au projet Roches Douvres (RD).....	17
Actualités liées au raccordement.....	18
Actualités liées aux zones de protection forte.....	20
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	20
Les actions menées par la maîtrise d'ouvrage pour FGL.....	20
Les actions menées par la maîtrise d'ouvrage pour les ZPF.....	25
Avis de la garante sur le déroulement de la concertation.....	25
Les arguments exprimés.....	26
Concertation, débat public, recours : un sentiment de dépossession et d'injustice territoriale.....	27
Éolien en mer : implantation, critères et impacts.....	28
Pêche artisanale, conchyliculture et cohabitation avec les usages et contexte nouveaux.....	29
Environnement et bon état écologique de la mer.....	29
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade.....	31
La suite de la concertation continue.....	32
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	32
Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue.....	32
Annexes.....	33

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

Le présent document est le premier rapport de la concertation continue faisant suite aux conclusions du débat public « *La mer en débat* » sur le volet planification de l'éolien en mer pour la façade Manche Est Mer du Nord (MEMN). Il rend compte du déroulement de la concertation continue entre le 11 décembre 2024, date de début de la concertation continue, et le 11 décembre 2025.

### Objectifs et contexte du projet

Le projet vise à développer l'éolien en mer pour contribuer à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif national est d'atteindre environ 18 GW d'éolien en mer d'ici 2035. Pour la façade MEMN, deux parcs éoliens en mer posés de Fécamp Grand Large de 2 GW chacun implantés à environ 25 km des côtes sur une superficie d'environ 483 km<sup>2</sup> feront l'objet du dixième appel d'offres multi projets qui devrait être lancé en 2026.

### Cadre réglementaire et juridique

Le développement de l'éolien en mer doit respecter le cadre juridique du Code de l'énergie : Loi de Programmation Énergie Climat (LPEC) et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3). La situation politique actuelle rendant difficile l'adoption de ces documents, il n'existe pas à ce stade de base juridique pour le lancement d'un appel d'offres concernant les futurs parc.

### Participation du public et événements

Parallèlement à la concertation continue – puis la PPVE- sur la stratégie de façade maritime MEMN, la participation du public aux projets de parcs éoliens en mer a été encouragée à travers deux webinaires et quatre réunions publiques, dont deux thématiques centrées sur l'environnement marin, rassemblant au total près de 330 participants, élus, associations, pêcheurs et habitants. Ces rencontres ont permis de présenter l'avancement du projet Fécamp Grand Large et de son raccordement, et de répondre aux questions du public. D'autres outils d'information ont également été mobilisés, tels qu'une page Internet, une newsletter, des flyers et des photomontages.

### Mobilisation et opposition du public

Si les acteurs de la filière sont en attente d'une « *feuille de route ambitieuse pour rattraper le retard de la France dans ce domaine* », une mobilisation et une incompréhension forte du public contre le projet arrêté de FGL a été observée.

Les critiques portent sur le processus de concertation, l'impact visuel des éoliennes, la notion de justice territoriale, les dimensions technico-économiques des parcs, leurs impacts socio-économique et sur les problématiques environnementales, et la nécessité d'un retour d'expérience précis étayé et objectif des effets des installations des EMR dans l'optique du troisième cycle de planification maritime.

### Les enseignements clés de la première année de la concertation continue

La concertation liée au futur AO10, incluant le parc FGL, est la première application du cadre « La mer en débat » combinant les lois ASAP et APER. Destinée à accélérer les projets, elle a dilué le débat public local, le public découvrant souvent tardivement des projets considérés comme arrêtés, suscitant incompréhension et défiance.

Par ailleurs, la simultanéité de la concertation continue sur les stratégies de façade maritime – et sa PPVE- et celle sur l'éolien en mer a compliqué la compréhension des finalités et calendriers, ainsi que le traitement des questions.

Enfin, le rythme et le phasage de la concertation continue, fortement conditionnés par les contraintes réglementaires et institutionnelles (LPEC, PPE3, calendrier électoral), peuvent limiter sa lisibilité.

Concernant la concertation sur les zones de protection forte, très attendue par le public et les acteurs professionnels, cette dernière reste limitée, et une discussion avec la DIRM en janvier 2026 devrait permettre de mettre en place une concertation continue renforçant transparence et participation citoyenne.

## Les préconisations de la garante sur la poursuite de la concertation continue

En attendant la prochaine étape (le lancement si et lorsque les conditions juridiques seront réunies, d'une procédure de consultation en vue de la sélection d'un lauréat pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc FGL), la garante fait les préconisations suivantes pour la poursuite de la concertation :

- Faire évoluer le cadre de la concertation pour les futurs projets
- Mettre à profit la situation actuelle pour poursuivre la concertation
- Renforcer la transparence et le suivi des contributions du public au niveau de la PPVE
- Mettre en place un dispositif de concertation grand public sur les ZPF

## Préambule

A la suite du débat public « **La mer en débat** » mené du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, la maîtrise d'ouvrage a décidé de poursuivre ses travaux de planification.

Suite à cette décision,

- Les travaux relatifs à l'élaboration des **stratégies de façades maritimes** (SFM) ont fait l'objet d'une concertation continue dédiée qui s'est tenue du 11 décembre 2024 au 12 avril 2025 et qui a été suivie d'une participation du public par voie électronique (PPVE) qui s'est tenue du 5 avril au 5 août 2025 ;
- La participation et l'information du public sur la poursuite des travaux de planification sur l'**éolien en mer** continuent. En application de la loi d'accélération et simplification de l'action publique (ASAP) du 7 décembre 2020 et de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023, la concertation continue porte également sur les projets d'installation d'éoliennes en mer initiés dans un délai de 10 ans après la conclusion du débat (donc jusqu'au 26 avril 2034) jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du dernier projet concerné dans ce cadre ;
- Les travaux de définition des périmètres à proposer à la reconnaissance en **protection forte** menés par les préfets coordonnateurs de façade en liaison avec les préfets de département à horizon 2027 n'ayant pas fait l'objet de disposition particulière rentrent dans le droit commun de la concertation continue et ont donc été intégrés ici par mesure de simplicité.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 de la garante nommée pour la façade Manche Est-Mer du Nord. Il couvre la période du 11 décembre 2024 au 10 décembre 2025, rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et indique les préconisations de la garante pour la suite de la concertation continue.

## Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 22 mars 2023 : la CNDP est saisie par le M. Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique et M. Hervé BERVILLE, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer, et RTE
- 20 novembre 2023 - 26 avril 2024 : débat public présidé par Floran Augagneur et quatre Commissions particulières du débat public (CPDP – une par façade)
- 26 juin 2024 : publication du compte rendu du débat, de sa synthèse et du bilan de la présidente de la CNDP et de l'atlas de « *la mer en débat* ».
- 17 octobre 2024 : publication de la décision de la maîtrise d'ouvrage
- 11 décembre 2024 : avis de la CNDP sur la complétude et la qualité des réponses de la maîtrise d'ouvrage au regard des questions et des recommandations du public et désignation de deux garants de concertation continue par façade métropolitaine. Début de la concertation continue post débat public.
- 5 novembre 2025 : [décision de la CNDP](#) abrogeant partiellement la décision antérieure et désignant Marie-Claire Eustache seule garante de la concertation continue pour le volet MEMN
- 6 novembre 2025 : [lettre de mission](#) de M. Floran Augagneur, Vice-Président de la CNDP
- **11 décembre 2025 : publication du premier rapport intermédiaire**

## La mission de la garante

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant fait attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public sont bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics sont réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises sont transmises de manière intelligible et complète au public, puis font l'objet d'échanges.

La garante reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme. La lettre de mission de Monsieur Floran Augagneur, Vice-Président de la CNDP, à la garante de la concertation continue MEMN est parue le 16 janvier 2025 dans sa première version, remplacée ensuite par celle du 6 novembre 2025. Elle est disponible [sur le site de la CNDP](#).

## Fiche d'identité du programme et du projet

### Maître d'ouvrage

État (ministre en charge de l'énergie) et RTE.

### Contexte du programme et du projet

Le programme fait suite à la décision de l'État de poursuivre les **travaux de planification de l'éolien en mer** consécutifs au débat public « *La mer en débat* » et à l'affichage de sa volonté de lancer dans un premier temps (horizon 10 ans) plusieurs **procédures de mise en concurrence** à hauteur de 18 GW environ.

L'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables en mer et de leurs ouvrages de raccordement au réseau public de transport d'électricité prévoit toutefois deux horizons temporels différents. Ainsi, à l'horizon 2050 (45 GW visés), l'implantations d'autres projets pourront être précisées et revues lors de la révision de la cartographie

### Localisation du projet

Le présent rapport concerne la façade Manche Est – Mer du Nord – (MEMN), qui correspond à la façade maritime des régions Normandie et Hauts-de-France. La planification prévoit deux parcs à horizon 2035 (GGs et GGN 2040) et un troisième parc à horizon 2050 (GGO).

Les préfets coordonnateurs de la façade, ont approuvé [par arrêté interpréfectoral](#) la [mise à jour de la stratégie de façade maritime le 21 novembre 2025](#). Cette approbation fait suite à l'avis final favorable rendu par les membres du Conseil maritime de façade le 16 octobre 2025.



## Objectifs du programme selon la maîtrise d'ouvrage

En ce qui concerne la planification éolienne en mer, l'objectif final est de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en décarbonant la consommation d'énergie aujourd'hui majoritairement issue de carburants fossiles via l'électrification des usages et une production en partie issue d'énergies renouvelables.

## Caractéristiques principales

### Contexte

Pour mémoire, deux temporalités sont envisagées pour ces zones de parcs éoliens en mer, l'une à horizon 2035, l'autre 2050.

- Le programme issu de la décision de la maîtrise d'ouvrage a pour ambition d'attribuer environ 18 GW d'éolien en mer à horizon 10 ans.  
En ce qui concerne la zone MEMN, il s'agit de lancer deux projets dans ce cadre des procédures de mise en concurrence concernant :
  - **Fécamp Grand Large (FGL – 483 km<sup>2</sup> ; 170 km<sup>2</sup>)** - Zone prioritaire à horizon 10 ans concernée notamment par la procédure de mise en concurrence multisites AO 10 qui devrait être lancée début 2026, en vue d'attribuer notamment des projets parmi les zones suivantes qui ont été identifiées à l'issue du débat public ;
  - **Roches Douvres (RD – 506 km<sup>2</sup> ; 291 km<sup>2</sup> ; 78 km<sup>2</sup>)** - Zone prioritaire à horizon 10 ans, concernée par la ou les procédures de mise en concurrence qui ont vocation à être lancées dans un second temps, pour des projets mis en service à l'horizon 2040. Le ou les projets feront l'objet de concertations spécifiques associant les instances maritimes de la façade Manche Est- Mer du Nord et de la façade Nord Atlantique- Manche Ouest ainsi que la Conférence régionale pour la mer et le littoral de Bretagne.
- La concertation continue portant sur les zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050. Ces zones pourront être précisées et revues ultérieurement au regard de l'évolution des enjeux et des technologies disponibles, lors de la révision de la cartographie à l'issue de nouvelles concertations et consultations avec les instances et les acteurs de la façade et des façades limitrophes le cas échéant. Ainsi, pour la façade MEMN, deux autres zones sont identifiées :
  - **Albâtre Grand Large (AGL – 121 km<sup>2</sup>)** - Zone valorisable sous réserve d'études complémentaires, d'évolution des usages en présence et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs ;
  - **Picard Opale (PO – 71 km<sup>2</sup>)** - Zone valorisable sous réserve d'études complémentaires et de la poursuite de la concertation locale avec les acteurs

### Fécamp Grand Large (FGL)

A court terme, la maîtrise d'ouvrage caractérise le projet FGL de la façon suivante :

D'une surface entre 450 km<sup>2</sup> et 600 km<sup>2</sup>, la zone FGL devrait accueillir deux parcs éoliens posés, pour environ 175 éoliennes de 23 MW et de 330 m en bout de pale pour une puissance cible de 4 GW à au moins 25 km des côtes. La production annuelle estimée est de 16 TWh. À sa mise en service prévue en 2035, la zone produira 16 TWh, soit environ 65 % de la consommation électrique normande.

## Coût

Selon la DREAL Normandie, FGL (parcs+ raccordement) représente un investissement estimé de 15 milliards € et générera 80 millions € de recette fiscale annuelle, dont la clé de répartition est à l'étude).

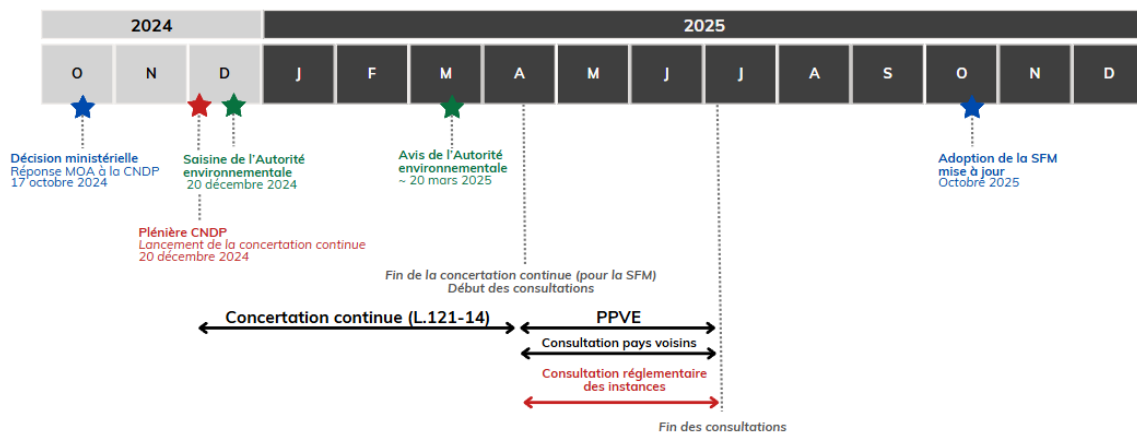
## Calendriers

Plusieurs calendriers coexistent, concernant la planification maritime, intégrant l'éolien en mer et les zones de protection forte, et celui de la planification éolienne, dont celui de Fécamp Grand Large.

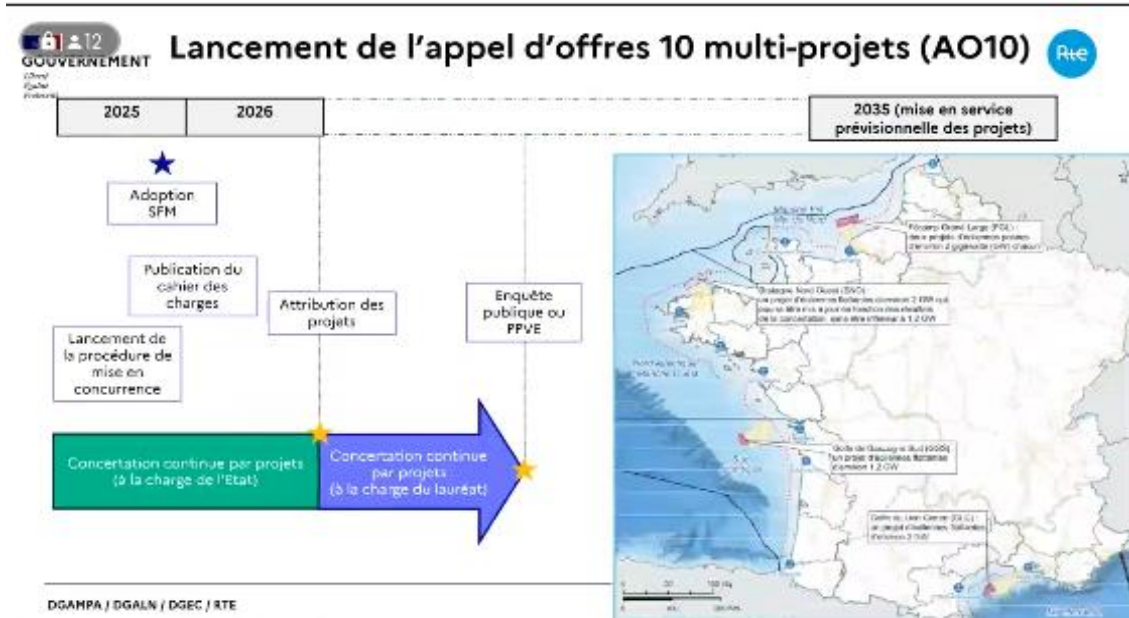
- Une participation du public par voie électronique portant sur les stratégies de façades maritimes (SFM, ou documents stratégiques de façades -, DSF) , intégrant un volet éolien en mer et un volet Zones de protection forte, qui s'est déroulée du 5 mai au 5 août 2025 ;
- L'adoption des stratégies de façades maritimes (SFM) fin novembre 2025 pour un rapportage à suivre à la Commission européenne dans le cadre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) ;
- Une concertation continue sur le volet planification éolienne portant sur tous les projets de parcs lancés dans les dix ans suivant la décision jusqu'à la déclaration d'utilité publique de chaque projet.
- Une concertation continue sur la définition des Zones de protection forte (ZPF)

Ces différents calendriers, annoncés courant 2025 restent indicatifs, en raison de l'absence d'adoption de la PPE3 et de la LPEC.

- Planification maritime



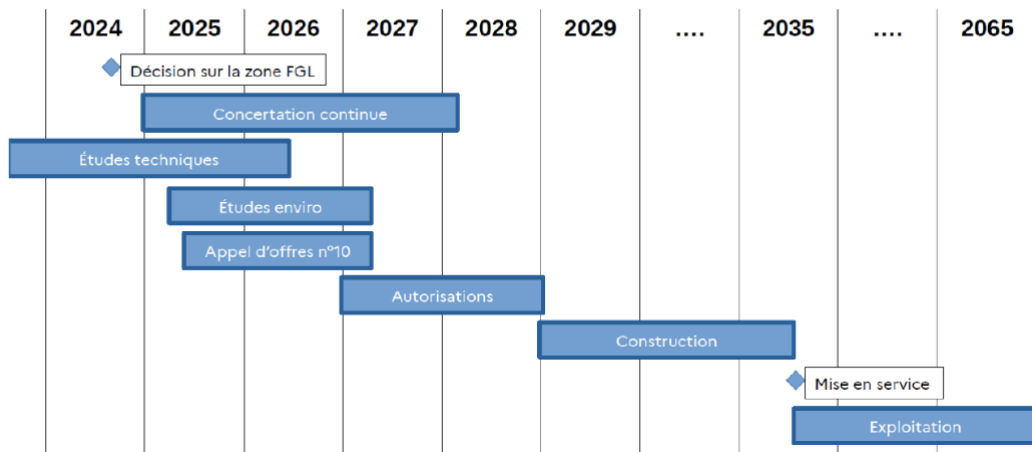
- Planification éolienne



- Planification Fécamp Grand Large

La maîtrise d'ouvrage présente le calendrier de Fécamp Grand large (FGL) de la façon suivante, avec une date de mise en service du parc annoncée pour 2035 :

## Le calendrier



## Rappel des attentes vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage

Les demandes de réponses aux observations et propositions du public et aux recommandations de la Commission Particulière du Débat Public ayant organisé le débat public ont été publiées le 26 juin 2024 dans le compte rendu de cette dernière et sont disponibles en ligne sur le [site de la CNDP](#).

En accompagnement de sa décision en date du 17 octobre 2024, la maîtrise d'ouvrage a publié son rapport sur la prise en compte du débat.

La CNDP a émis le 11 décembre 2024 un avis sur la complétude et la qualité des réponses des maîtrises d'ouvrage au regard des questions et des recommandations du public pour la façade MEMN comme pour les autres façades et a repris ses recommandations dans les lettres de missions notifiées aux différents garants.

- sur le volet des **parcs éoliens en mer** que :
  - L'État propose des modalités de concertation et d'information renforcées, cohérentes, suivies et déterminées à l'avance sur chaque parc et pour chaque façade sur toute la durée de leur élaboration, auprès des parties prenantes mais aussi auprès du grand public.
  - Au niveau méthodologique, la maîtrise d'ouvrage s'appuie sur les retours d'expérience qui ont été fait dans le débat ainsi que sur les demandes et préconisations sur les concertations réalisées sur l'ensemble des débats publics et concertation des parcs précédents.
  - Sur le volet environnemental, que le mémoire en réponse de l'État à l'avis de l'Autorité Environnementale sur son évaluation environnementale stratégique du programme soit pleinement intégré à la communication et à la concertation sur les projets, ces dernières n'ayant pas été effectuées dans la phase de concertation continue sur les stratégies de façade maritime.
  - La concertation continue soit l'occasion d'associer le public à l'élaboration des critères contenus dans les appels d'offre sur les projets éoliens en mer ;
  - La concertation continue soit l'occasion d'approfondir les coûts de la production d'électricité de l'éolien en mer ainsi que les mécanismes de financement ;
  - La concertation continue soit l'occasion d'approfondir le plan de formation pour la filière EMP, notamment sur les personnels nécessaires dans les ports référencés ;
  - La concertation continue soit l'occasion d'approfondir toutes les questions relatives au raccordement, dont celle des coûts, et des impacts sur les aires marines protégées ;
  - La concertation continue soit l'occasion d'associer le public aux réflexions relatives à la fiscalité des parcs éoliens en mer ;
  - La concertation continue soit l'occasion de mettre en place une concertation territoriale pour chaque parc, le public ayant le droit et le besoin de comprendre les choix de l'État et les marges de manœuvre

existantes sur les critères d'évaluation des offres (techniques, paysagers, environnementaux, socio-économiques...).

- La concertation continue s'articule avec les autres procédures de participation du public en cours sur des projets de câbles sous-marins, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et sur le Schéma décennal de développement du réseau d'électricité ;
- La concertation continue soit l'occasion de poursuivre les questions de « gouvernance de la mer » (implication du public, lien terre-mer et articulation des documents et instance de planification au-delà des SDAGE, gouvernance des AMP et ZPF, gouvernance des parcs éoliens, etc.) ;
- En ce qui concerne les **zones de protection forte, bien que les DSF soient désormais adoptés, il serait utile de poursuivre l'information et l'association du public à leur élaboration en recommandant au MO que :**
  - la concertation continue pourrait être l'occasion de préciser les contributions des différentes façades pour atteindre l'objectif de 5% des eaux métropolitaines en protection forte ;
  - la concertation continue menée par les préfets sur la définition détaillée des zones associe le public au-delà des parties prenantes habituelles,
  - qu'il en soit de même en ce qui concerne le régime applicable à ces zones en ce qui concerne la possibilité ou non ou les conditions de possibilité des différents usages, notamment la pêche, la navigation et l'éolien en mer,
  - Que plus généralement la concertation continue puisse être l'occasion de poursuivre l'information et le débat sur l'efficacité, le contrôle, le suivi scientifique des AMP et de poursuivre l'information et la discussion sur le contrôle et le suivi harmonisé de la qualité de l'eau, des pollutions en mer et de la biodiversité.

#### **Spécifiquement sur la façade Manche Est Mer du Nord**

- En ce qui concerne les **énergies marines renouvelables**
  - Que des modalités d'échanges complémentaires avec le grand public, de types ateliers soient organisées avant le lancement de l'appel d'offre n°10 sur la zone Fécamp Grand Large, portant notamment sur les études techniques et environnementales et les retours d'expériences sur les parcs éoliens vis-à-vis des impacts sur la faune, la flore et la pêche ;
  - Que la question des paysages portée par les riverains et acteurs locaux notamment (hôtellerie, restauration, commerçants) fasse l'objet d'échanges approfondis, en particulier dans les zones à intérêt touristique (Côte d'Albâtre) ;
  - Que des échanges avec le grand public puissent être poursuivis pour débattre de l'évolution de la pêche normande, dont la pêche artisanale et côtière ;
  - Que soient rapidement précisées les modalités d'information et de concertation du public, communes avec la façade NAMO, sur les parcs en développement de la zone BNE/Roches Douvres et alentours avec les parcs de Jersey et Guernesey qui seront en covisibilité, en précisant si la zone d'étude actuelle du parc BNE/Roches Douvres se situe également sur la façade NAMO ;
  - Que soient rapidement présentées les modalités spécifiques des questions d'atterrage dans le golfe Normand Breton ;
  - Que la question de la sécurité en mer des différentes activités existantes et émergentes dans une façade particulièrement contrainte par le trafic maritime, et tout particulièrement par le rail, soit abordée globalement sur la façade, et déclinée par parc ;
- Au titre des questions posées ou apparues au cours de la concertation continue :
  - Que soit posée la question de l'équité territoriale dans la production énergétique (nucléaire, éolien en mer) ;
  - Que soient apportées des garanties sur la sécurité en mer des différentes activités existantes et émergentes dans une façade particulièrement contrainte par le trafic maritime, et tout particulièrement par le rail ;
  - Que soit précisé comment la question des paysages et de l'éloignement à la côte a été prise en compte dans la définition des zones prioritaires de développement de l'éolien en mer ;
  - Que soit précisée l'articulation entre développement éolien en mer et label touristiques des municipalités côtières ;

- En ce qui concerne l'articulation éolien - pêche :
  - Que soient précisées les activités autorisées de pêche, aquaculture et algoculture dans les parcs éoliens.
- En ce qui concerne l'environnement et **le bon état écologique de la mer et les ZPF vous pourrez utilement pour le public recommander au MO** :
  - Que soit traitée la question des impacts cumulés des différents usages de la mer sur l'environnement marin ;
  - Que soient précisés les moyens d'atteindre une gouvernance partagée des ZPF ;
  - Que soient précisés les critères définitifs des ZPF, ainsi que les autorisation et exclusions pour chaque activité ;
  - Que soient indiquées quelles autres zones que celles fléchées pourraient-elles être en zone de protection forte ;
  - Que soit précisé si les zones de protection forte peuvent s'étendre aussi en partie sur le continent.

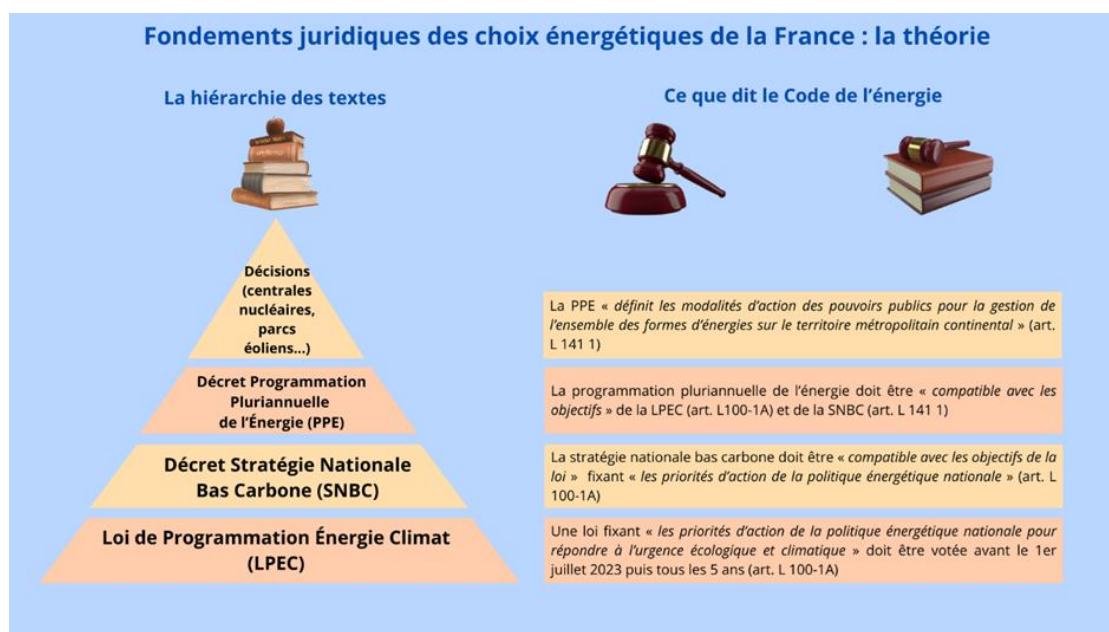
## Actualités liées au projet et évolutions

### Contexte lié au programme et aux projets

#### Cadre juridique

Les travaux de planification de l'éolien en mer dans leur ensemble comme l'appel d'offres n°10 doivent s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) adoptée par décret en application de l'article 100-1 A du Code de l'énergie.

Les dispositions de ce code prévoient que la PPE doit elle-même être cohérente avec une loi de programmation énergie climat (LPEC) :



A ce stade, aucun des documents nécessaires n'est publié, ce qui empêche tout lancement d'appel d'offres.

#### Contexte politique

La situation politique de la France explique ces difficultés, avec une LPEC qui devait en théorie être votée pour le 30 juin 2023 et qui n'a pas pu être débattue au Parlement faute de majorité sur ce sujet.

Les suites de la dissolution et la division de la représentation nationale ont rendu les choses encore plus difficiles, de même que l'instabilité gouvernementale.

Certains acteurs demandent de publier dans ce contexte un décret de PPE3 indépendamment du vote d'une LPEC, mais le risque serait de fragiliser tout l'édifice énergétique de la France (énergies renouvelables et nucléaire) en cas d'annulation du décret faisant suite à un contentieux administratif.

En attendant, des travaux sont prévus au Parlement.

## Actualités liées au projet FGL

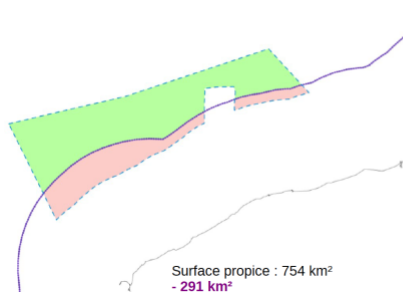
### Localisation du projet

La localisation du parc FGL a été précisée par approches successives, intégrant les données du débat public en matière d'éloignement des parcs et les contraintes de la zone, avec la présence du rail de la Manche et de son trafic maritime très dense, de celui des ports de la Seine, des enjeux de sécurité, de coexistence d'activités en mer, d'enjeux paysagers et économiques.

D'une **zone propice** de 1 050 km<sup>2</sup>, la maîtrise d'ouvrage est passée à une surface propice de 483 km<sup>2</sup>, avec une potentielle extension à valider au Nord de 170 km<sup>2</sup>.



#### Étape 1 : Respect d'un certain éloignement



**Enseignements du débat :**

- Nécessité de conserver un certain éloignement vis-à-vis de la côte
- Prise en compte d'un paysage déjà marqué par l'éolien (dynamique paysagère)

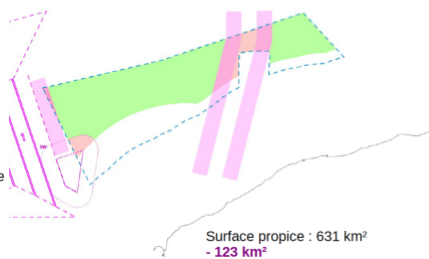
**Prise en compte :**

- Respect d'un éloignement calculé au regard notamment des composantes du parc de Fécamp
- => 25 km de la côte pour rester plus bas sur l'horizon que l'éolienne la plus proche de la côte
- => 30 km d'Étretat pour rester plus bas sur l'horizon que l'éolienne de première ligne la plus éloignée

Surface propice : 754 km<sup>2</sup>  
- 291 km<sup>2</sup>



#### Étape 2 : Prise en compte du trafic des ports de la Seine



**Enseignements du débat :**

- La sécurité maritime, un enjeu majeur
- Nécessité de conserver un accès facile au port de Fécamp

**Prise en compte :**

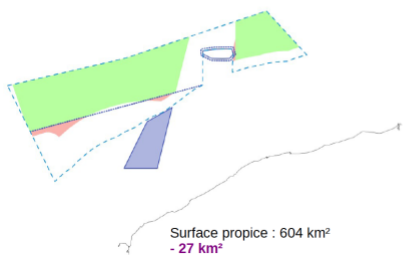
- Poursuite des travaux d'organisation de trafic Nord Baie de Seine et respect stricte des conclusions
- Conservation d'un couloir d'accès au port de Fécamp.

**Focus accès port de Fécamp :**  
Ce dernier a été défini au regard des enjeux de trafic (inclinaison vers le port de Fécamp), de paysage (dans le prolongement du parc de Fécamp) et de granulat (accès et extensions éventuels).

Surface propice : 631 km<sup>2</sup>  
- 123 km<sup>2</sup>



#### Étape 3 : Prise en compte des usages en mer préexistant



**Enseignements du débat :**

- Préservation des activités existantes

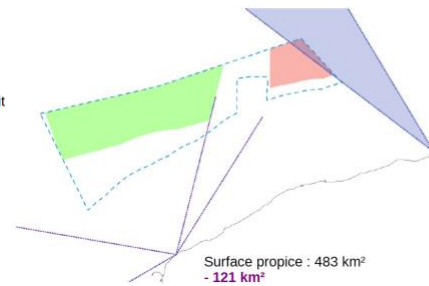
**Prise en compte :**

- Axe de prise en compte en fonction des vents dominants
- Application de la convention sur le droit de la mer (Montego Bay) et prise en compte dans la définition du couloir d'accès de Fécamp

Surface propice : 604 km<sup>2</sup>  
- 27 km<sup>2</sup>



#### Étape 4 : Considération des questions posées par la zone AGL



**Une zone qui interagit avec de nombreux enjeux :**

- une activité de pêche soutenue
- le cône de visibilité depuis Étretat
- Une continuité du motif éolien dans le paysage
- la ligne Ferrie Dieppe-Newheaven

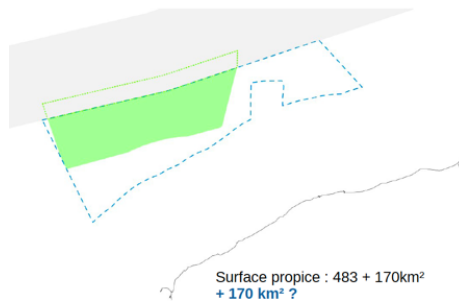
**Prise en compte :**

- Réexamen de la zone Albâtre-Grand-Large au prochain cycle de planification

Surface propice : 483 km<sup>2</sup>  
- 121 km<sup>2</sup>



#### Étape 5 : Interrogation sur l'intangibilité des contraintes de l'État



**Enseignements du débat :**

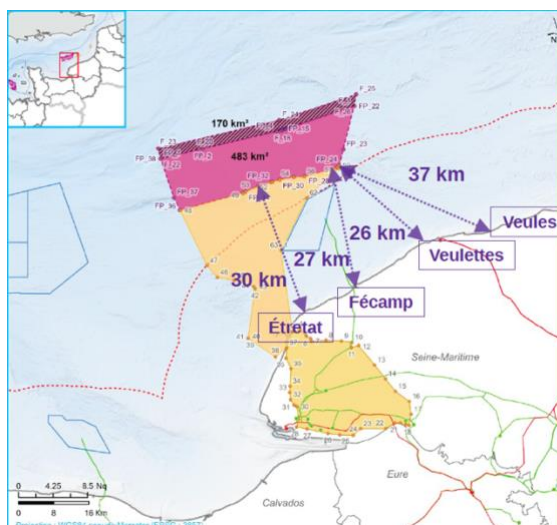
- L'État doit revoir ses propres contraintes

**Prise en compte :**

- Examen de la possibilité et des conditions d'extension de la zone de 2 MN (environ 3,7 km) au nord sur la bande

Surface propice : 483 + 170 km<sup>2</sup>  
+ 170 km<sup>2</sup> ?

Ainsi, le projet et son atterrage se présentent de la manière suivante sur le site de la maîtrise d'ouvrage :



### **Objectif du projet**

La décision de l'État du 17 octobre 2024 affichait pour la zone FGL deux parcs éoliens posés de 2 GW chacun, à une distance minimale de 25 km des côtes.

### **Cahier des charges**

La maîtrise d'ouvrage a lancé en mars 2025 et jusqu'au 4 avril 2025 une [consultation du public relative à la procédure de mise en concurrence relative à l'AO10](#).

Cette consultation visait à alimenter les travaux préparatoires au lancement de cette prochaine mise en concurrence, en ce qui concerne notamment la capacité de chaque projet et les modalités de raccordement, leurs géographies et calendrier, l'intégration d'une clause de diversification ou encore l'utilisation d'hélistations.

La synthèse de cette consultation réalisée par l'État est [disponible ici](#). Pour cet appel d'offres, il n'y aurait pas de phase de dialogue concurrentiel, l'État estimant avoir suffisamment de recul avec les précédents appels d'offres éoliens flottants en mer.

La DREAL Normandie a de son côté synthétisé les éléments suivants issus des rencontres et échanges avec les différents acteurs, points remontés à la DGEC pour une prise en compte dans le cahier des charges :

- Le cahier des charges impose l'usage de feux de balisage à faisceaux modifiés et ouvre la possibilité pour les candidats de proposer des variantes techniques.
- Il crée un fonds d'innovation de 10 M€ pour financer la recherche et l'expérimentation sur les impacts environnementaux de l'éolien et l'amélioration des technologies EMR
- Le fonds d'accompagnement territorial est maintenu, avec un périmètre potentiellement resserré et une ouverture au financement d'actions de préservation du paysage et du patrimoine.
- Les fondations devront être démantelées jusqu'à 5 m sous le fond marin dans une zone de 55 km² afin de préserver le potentiel d'extraction de granulats marins.
- Les porteurs de projet devront financer les mesures de réduction du risque maritime liées à la mise en place du dispositif d'organisation du trafic en Baie de Seine.
- Le cahier des charges devra intégrer les besoins et contraintes liés à la disponibilité des espaces portuaires, afin d'éviter les effets en cascade en cas de retard de chantier.
- La coordination renforcée entre porteurs de projets et RTE est rendue nécessaire par les contraintes des postes en courant continu, excluant la pratique consistant à mettre le poste en mer à disposition en amont

- Un nouveau fonds doit accompagner la reprise de la pêche après mise en service, en finançant des équipements ou une compensation temporaire, tout en restant compatible avec les règles sur les aides d'État
- Enfin, l'ensouillage complet des câbles dans tout le parc est requis pour permettre la reprise intégrale de l'activité de pêche.
- Le CRPM Normandie a produit de son côté une note de 5 pages concernant des prescriptions relatives aux activités de pêche maritime professionnelle : Celle-ci définit les obligations du Producteur pour garantir la prise en compte et la préservation des activités de pêche lors de la conception, la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une installation en mer. Elle impose une co-construction étroite avec les Comités régionaux des pêches et la consultation de l'IFREMER pour l'évaluation des impacts sur la ressource et la filière. Le Producteur doit identifier les usages de pêche existants, analyser les impacts socio-économiques et environnementaux, étudier les reports d'effort et les effets cumulés, et définir une séquence ERC spécifique. Le parc doit être conçu pour maintenir la coactivité avec la pêche (navigation, espacement, protection des câbles, balisage). Des mesures de compensation et un fonds régional dédié doivent être mis en place, ainsi qu'un dispositif de suivi régulier associant les pêcheurs. Les préconisations normandes soulignent la nécessité de compenser la perte d'espace, d'assurer une équité fiscale et de considérer l'impact psychologique du développement industriel.

## Études

- **Campagnes de caractérisation de l'état initial de l'environnement pour la zone FGL**

En tant que maître d'ouvrage, la DREAL Normandie a mandaté les bureaux d'étude SINAY et BIOTOPE mi-mars 2025 afin de caractériser l'état initial de l'environnement au sein de la zone de développement pour l'éolien en mer « Fécamp Grand Large ». La remise d'une première version de L'étude bibliographique et les protocoles des campagnes devant être menées pour compléter la connaissance existante. Ces premiers éléments ont été soumis notamment au Conseil Scientifique de Façade (CSF) et à l'IFREMER avant le lancement des premières campagnes en mer en juillet.

### Campagnes de suivi de la mégafaune marine

Le navire «VDC Lynx » a été utilisé à compter de la mi-juillet 2025 afin de caractériser et de dénombrer la mégafaune présente sur la zone de développement Fécamp Grand Large. Ces campagnes mensuelles seront menées sur une période de deux ans. Les campagnes dureront deux ou trois jours suivant les conditions météorologiques et seront réalisés par des observateurs à bord. Des suivis aériens digitaux, poursuivant le même objectif de caractérisation de la mégafaune marine, ont lieu en parallèle tous les mois pendant 2 ans à une altitude d'environ 500 mètres.

### Campagnes pour la caractérisation de la qualité de l'eau et du plancton

Le navire «VDC Lynx » est également utilisé afin de mener des campagnes mutualisées permettant à la fois de caractériser la qualité de l'eau et les différents compartiments planctoniques au sein de la zone de développement Fécamp Grand Large. Ces campagnes mensuelles ont démarré en août 2025 pour une période de deux ans s'agissant des compartiments planctoniques (un an pour la qualité de l'eau).

Les campagnes sont réalisées durant les coefficients de marée de mortes-eaux sur une durée prévisionnelle de trois jours. Les prélèvements sont réalisés à l'aide d'une bouteille Niskin pour la qualité de l'eau et le phytoplancton. L'ichtyoplancton sera échantillonné à l'aide d'un filet Bongo et le zooplancton avec un filet WP2. Le plan d'échantillonnage ci-dessous présente les 12 stations sur lesquelles des prélèvements seront effectués.

### Implantation et modèle des bouées multi-instrumentées

Dix bouées multi-instrumentées devaient être déployées en novembre 2025. Elles serviront pour les acquisitions du bruit sous-marin, de la qualité de l'eau (analyse des contaminations par DGT et moules) et de la fréquentation des chauves-souris. Leur position sera indiquée sur les cartes marines. Seules 5 bouées ont pu être mises en place pour le moment en raison de mauvaises conditions météo.

## **Bilan à l'automne 2025 des études environnementales, ont pu être réalisées ;**

- 4 campagnes mensuelles d'observation oiseaux et mammifères marins en bateau (juillet, août, septembre et novembre). Ces campagnes sont réalisées par des observateurs (voir photo),
- 5 campagnes mensuelles d'observation digitales haute altitude en avion pour l'avifaune et les mammifères marins (juillet, août, septembre et octobre). Ces campagnes se déroulent à l'aide d'un dispositif de caméras embarquées à bord d'un avion. Les images sont ensuite traitées en utilisant l'intelligence artificielle en plus de l'œil humain pour déterminer les espèces observées.
- 2 campagnes de pêche réalisées en août et novembre (campagnes trimestrielles)
- 2 campagnes mensuelles de prélèvements pour la qualité de l'eau et le plancton (en septembre et novembre)
- Une campagne de dérisquage au ROV (2) qui a permis de voir plus précisément le fond marin en 30 points définis dans le but de déterminer le type d'engin de prélèvements qu'il conviendra d'utiliser pour les campagnes de prélèvement sédimentaires à venir à partir du printemps 2026 (2 campagnes par an).

- **Études liées au raccordement électrique, menées par RTE**

### Études environnement à terre et en mer pour le raccordement conduites par RTE

RTE conduit également une étude environnement à la fois à terre et en mer, les études en mer ont commencé en octobre 2024 et à terre en janvier 2025. Ces études visent à réaliser l'état initial de l'étude d'impact avec une étude bibliographique et des inventaires 4 saisons sur une année. La rédaction de ces états initiaux est prévue en 2026.

### Étude agricole pour le raccordement terrestre de FGL

Dans le cadre de la détermination du fuseau de moindre impact de la concertation Ferracci, RTE a commandé une étude agricole auprès de la chambre d'agriculture de la Seine Maritime afin d'identifier les exploitations situées sur les 2 tracés envisagés ainsi que les cultures en présence. Cette étude met en évidence un moindre impact sur les exploitations avec le tracé plein champ.

- **Les études techniques en mer**

### Campagnes géotechniques

L'État a complété sa connaissance des conditions géotechniques des fonds marins, aussi le navire « Fugro Zephyr » de l'entreprise Fugro a mené une campagne de carottages au sein de la zone de projet de juin à novembre 2025.

En tout entre 18 forages ont été effectués.

Les études bibliographiques météo et BRGM (conditions de sols) sont en ligne. Les opérations en mer concernant le SHOM (2023-2024), la géophysique (2024) et la géotechnique (2025) ont été réalisées, les rapports d'étude seront publiés à l'issue de l'AO10. La bouée météo est mouillée depuis novembre 2024.

### Campagne géophysique conduite par RTE

Elle va servir à produire une cartographie des fonds marins (non-intrusif). Cette campagne, devant être lancée à l'été 2025 a été reportée en raison des incertitudes réglementaires liées à l'absence de parution de la PPE3.

- **Campagnes de mesures bathymétriques**

L'État porte plusieurs projets au large de la Normandie en lien avec le développement éolien, notamment le dispositif d'organisation du trafic maritime au nord de la Baie de Seine (DOT NBS) généré par les ports de Seine et le développement éolien sur les zones "Centre Manche" et "Fécamp Grand Large (FGL)". Dans le cadre des travaux relatifs au DOT NBS et de l'étude de la faisabilité de mesures d'accompagnement de la pêche maritime à l'occasion du développement éolien FGL, des campagnes d'études bathymétriques ont été réalisées par le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) au large de la Normandie. Ces campagnes se sont déroulées du 8 septembre au 15 octobre 2025.

- **Étude de visibilité en mer – Estimer la prégnance sur l’horizon du projet FGL**

Depuis le mois d'avril, les sémaphoristes de Fécamp évaluent la visibilité en mer de part l'observation d'ouvrages du parc éolien de Fécamp. Ces relevés quotidiens permettent de disposer d'une première connaissance de comment évolue la visibilité en mer tout au long de la journée au large de la Seine-Maritime.

Pour compléter ce premier travail, deux timelapses du parc éolien de Fécamp vont être réalisés avec une prise de vue toutes les 5 min depuis le [musée des pêcheries de Fécamp](#) et le [phare d'Antifer](#).

Ces travaux ont une vocation double :

- Pouvoir illustrer la dynamique de perception paysagère créé par l'observation d'objets fixes en mer qui apparaissent et disparaissent au gré de l'évolution de conditions de mer et de la météo ;
- Préciser les évolutions de la visibilité en mer, en analysant par IA la présence ou non sur les clichés de telle ou telle éolienne.

La société seinomarine Timelapse Go a été retenue pour la réalisation de cette mission.

Le public a la possibilité de consulter en direct les conditions de visibilité à l'adresse suivante : [Site DREAL Normandie - Observation du parc éolien en mer de Fécamp](#).

- **Le projet DRACCAR**

La région Normandie, les universités de Caen et du Havre, l'INSA Rouen et L'Institut France Energies Marines ont lancé en mai 2023 le projet "DRACCAR", la première plateforme française de recherche en mer dédiée à l'éolien offshore. Pendant quatre ans, la plateforme multi-instrumentée va évaluer les interactions des éoliennes offshore avec l'écosystème marin, mais aussi les comportements des éoliennes pour mieux paramétrer les futurs parcs éoliens offshore.

Six thématiques sont étudiées dans le cadre de DRACCAR :

- L'écosystème marin dans son ensemble afin d'étudier le cumul des impacts des activités anthropiques à l'échelle locale et à l'échelle de la façade maritime en développant des approches de modélisation numérique robustes avec une résolution spatio-temporelle affinée.
- La mégafaune marine – comprenant principalement les mammifères, les poissons et les oiseaux – pour caractériser la fréquentation de la zone et évaluer les effets associés.
- Le biofouling et les espèces benthiques pour caractériser et mieux appréhender l'effet récif engendré par l'implantation en mer de structures pourvues de fondations.
- Le vent et ses paramètres physiques afin de développer de nouvelles méthodes de mesure et de modélisation de la turbulence éolienne.
- Le comportement structurel pour une compréhension fine des interactions entre les courants, les états de mer et le mât, à l'image des phénomènes présents dans un parc.
- Les processus hydrosédimentaires afin de qualifier la manière dont le mât de mesures peut influencer sur la dynamique des fonds marins environnants, et inversement.

## **Actualités liées au projet Roches Douvres (RD)**

Conformément à la décision du 17 octobre 2024, la maîtrise d'ouvrage priorise pour le moment le parc FGL.

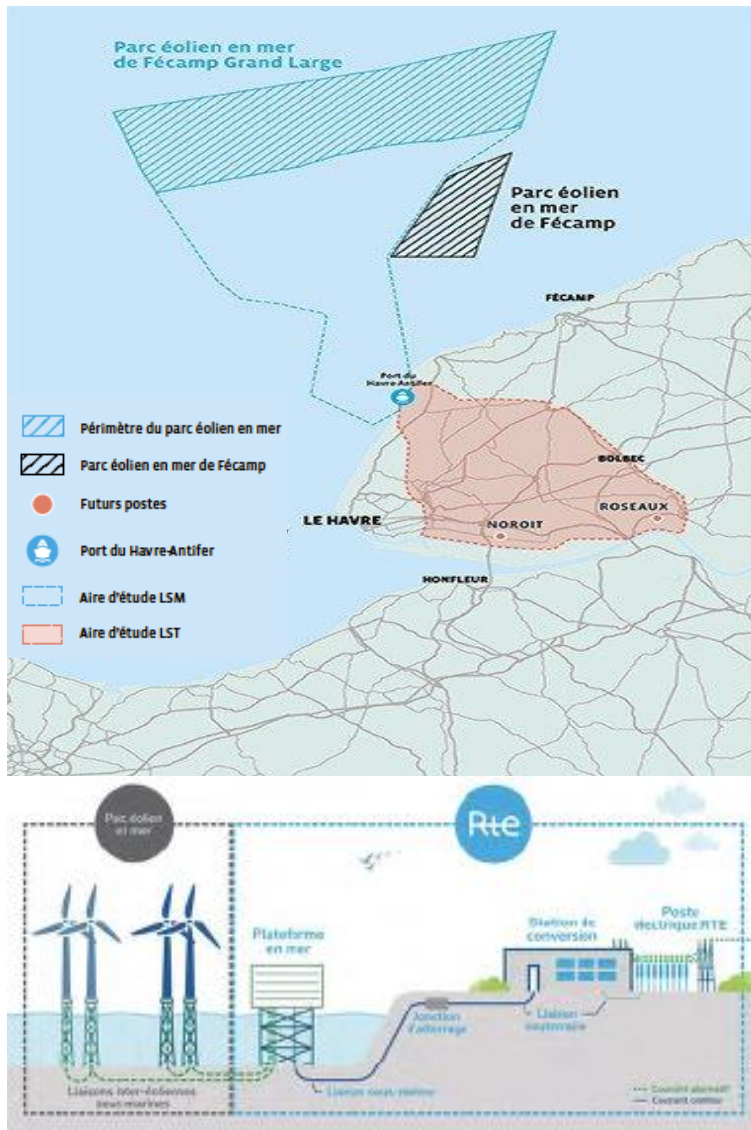
Le développement éolien sur la zone Roches Douvres fait en effet encore l'objet de nombreuses incertitudes liées aux projets éoliens anglo-normands, à la zone de développement NAMO, dont le contour définitif n'est pas encore arrêté, et aux capacités de raccordement du réseau de transport d'électricité. Au regard du contexte éolien incertain dans le golfe normand-breton, le groupe de travail constitué avec les services NAMO, les îles anglo-normandes et RTE ont construit une feuille de route qui visait à aboutir pour mai 2025 à l'identification de tous les possibles, fin 2025 à un scénario de référence d'installation de l'éolien et fin 2026 à une solution de raccordement la plus pertinente. Un séminaire de travail de ce GT a été organisé à cette fin les 29 et 30 avril à Caen. L'objectif recherché était la définition avec les services des îles anglo-normandes et la DREAL NAMO des différents scénarios de développement au sein du golfe

normand-breton pour l'identification des points à dérisquer pour la construction d'un scénario de référence d'ici la fin d'année 2025 et le lancement des premières études de réseau.

Ce séminaire a été discuté depuis l'été 2024 pour donner une suite à une première réunion en juin 2024 à Jersey et des présentations ont été faites en Conférence régionale mer littorale (CRML) de Bretagne le 7 octobre 2024.

A l'heure actuelle, les suites données ne sont pas encore connues et donc la garante et le garant des façades concernées (MEMN et NAMO) ne disposent pas d'indications sur les modalités de concertation conjointes sur le projet RD/BNE (côté NAMO) .

## Actualités liées au raccordement



Le raccordement des futurs parcs FGL entraîne également une concertation spécifique, la **concertation Ferracci (ex« Fontaine )** relative au raccordement de ces installations à terre et permettant d'assurer l'innervation du territoire<sup>1</sup>.

La première zone concernant Fécamp Grand Large, [RTE a démarré cette concertation au dernier trimestre 2024.](#)

Des zones géographiques larges, appelées « aires d'études », ont été identifiées et validées à l'issue du débat public « La mer en débat » pour accueillir les futures liaisons sous-marines et terrestres. À l'intérieur de celles-ci, sont recherchés les fuseaux de moindre impact, à savoir des couloirs de 300 m environ dans lesquels pourront être installés les futurs câbles sous-marines et souterrains. Dans l'aire d'étude maritime de Fécamp Grand Large 1, les liaisons sous-marines rejoindront l'atterrage dans la zone du Port du Havre-Antifer par le sud, en excluant à l'ouest un affleurement rocheux et des dunes de sables mouvants incompatibles avec la pose d'un câble sous-marin.

Quant à l'aire d'étude maritime de Fécamp Grand Large 2, les liaisons sous-marines contourneront le parc éolien déjà existant de Fécamp pour rejoindre elles aussi la zone du port du Havre-Antifer où se fera l'atterrage.

L'aire d'étude terrestre identifiée est la même pour Fécamp Grand Large 1 et Fécamp Grand Large 2. Le raccordement terrestre de ces parcs éoliens pourra en partie être mutualisé avec un autre projet normand, appelé **« Transition Énergétique des Boucles de Seine »**. Cet autre projet prévoit notamment la création de deux postes électriques (Noroit et Roseaux) dans la zone du Havre et de Port-Jérôme. C'est vers ces

<sup>1</sup> Cette concertation, menée sous l'égide du Préfet, est une phase préparatoire obligatoire à laquelle est soumise RTE, menée en amont des projets d'infrastructures électriques majeures, durant laquelle les acteurs institutionnels du territoire discutent des grandes options possibles afin d'identifier l'aire d'étude et le fuseau de moindre impact avant l'ouverture de la concertation publique.

postes que pourraient être raccordés les futurs parcs de Fécamp Grand Large 1 et 2. Ainsi le nombre d'infrastructures à créer sera limité au strict nécessaire.

En mer, les câbles seront ensouillés (enfouis sous le fond marin), ou protégés par des protections externes (enrochements ou matelas béton). A terre, les câbles seront enterrés sous le sol. La jonction entre les câbles sous-marins et souterrains se fait à l'atterrage.



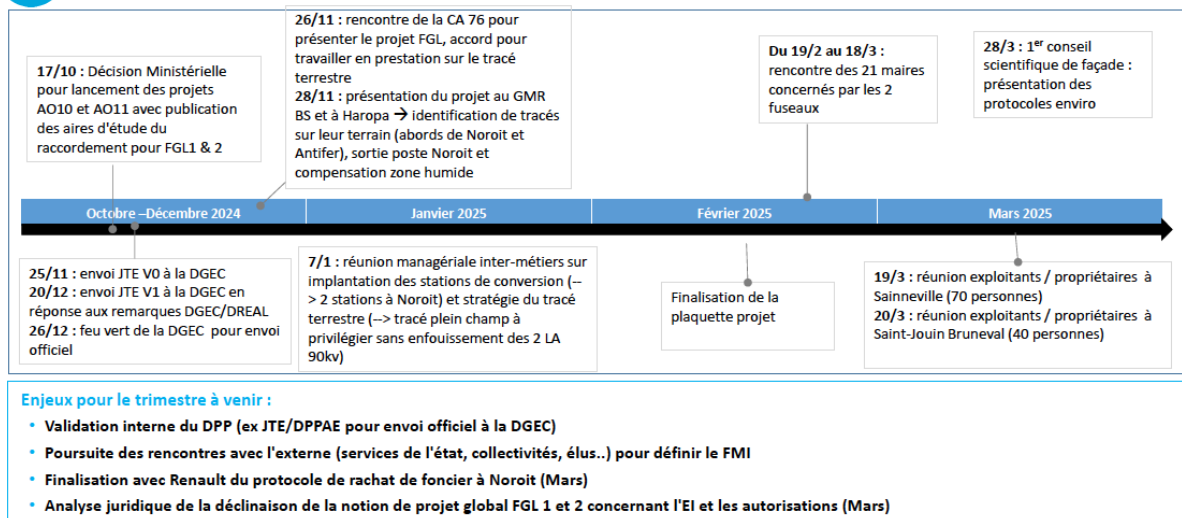
Les parcs éoliens situés sur la zone FGL seront raccordés au réseau électrique via deux postes électriques en mer, des câbles sous-marins et une station de conversion à terre. Le

point de raccordement au réseau sera la zone portuaire du Havre. En raison de la puissance et de la distance, le transport se fera en courant continu, avec conversion en courant alternatif à l'arrivée sur le continent.

Les caractéristiques des postes en mer, convertissant le courant alternatif produit par les éoliennes sont les suivantes : Jacket ancré sur le fond marin, dépassant de 25m, Topside abritant la station de conversion : emprise L115m\*185m\*H50m pour 20 000 Tonnes.

Celles de la station à terre, reconvertissant le courant continu en courant alternatif sont les suivantes : station située à proximité d'un poste 400kV pour raccordement au réseau Rte, Emprise à terre : environ 5ha (200m\*250m).

## Rte Bilan de la concertation Ferracci (ex Fontaine) au 25/3/25



### Planning prévisionnel initial

Dans le cadre d'une concertation étroite avec l'ensemble des parties prenantes locales, RTE s'attache à définir plusieurs propositions de fuseau des liaisons souterraines entre l'atterrage et les postes électriques. Une réunion de fin de concertation sous l'égide du préfet validera le fuseau de moindre impact. Jusqu'en avril 2025, le planning prévisionnel annoncé était le suivant :

- Jusqu'à l'été 2025 : Concertation Ferracci (ex Fontaine)
- Été 2025 : Détermination du Fuseau de Moindre Impact
- 2ème semestre 2026 : Dépôt des demandes d'autorisation
- 2028 : Début des travaux
- À partir de 2034 en fonction des capacités industrielles disponibles : Mise en service du parc éolien.

Toutefois, RTE a pris la décision au mois d'avril 2025 de mettre en pause le développement du projet d'atterrage pour FGL en raison des fortes incertitudes concernant la publication de la PPE3 qui pouvait ralentir le lancement de l'appel d'offre multi projets AO10 dont fait partie FGL. La concertation Ferracci s'est donc arrêtée depuis mai dernier avec l'arrêt de la concertation avec l'externe. RTE a fait parvenir une information aux 21 maires concernés du décalage de la réunion de fin de concertation prévue initialement fin octobre 2025. La reprise de la concertation Ferracci va dépendre de la date de publication de la PPE3, la réunion de fin de concertation pourrait avoir lieu au plus tôt en juin 2026 si le projet redémarre début 2026.

## Actualités liées aux zones de protection forte

Les modalités de reconnaissance et le régime des ZPF sont définis par une [instruction ministérielle du 8 septembre 2025](#) à l'élaboration de laquelle le public n'a pas été associé, contrairement aux recommandations en la matière effectuées par la Commission Particulière du Débat Public « *La mer en débat* ». L'instruction ne définit pas non plus de modalités futures d'association du public à la démarche.

Une réunion est prévue en janvier 2026 entre la garante et la Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral à la Direction Interrégionale de la Mer Manche Est Mer du Nord, afin de réfléchir à ces modalités d'association du public.

## Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

### Les actions menées par la maîtrise d'ouvrage pour FGL

#### Participation du public par voie électronique sur la stratégie de façade maritime

Compte tenu du dispositif réglementaire régissant le débat public « *la mer en débat* », des PPVE sur les stratégies de façade maritime (dont MEMN) ont été menées concurremment à la mise en place de la concertation continue sur la planification de l'éolien en mer.

La PPVE s'est déroulée du 5 mai au 5 août 2025. La plateforme de consultation a été consultée **1586 fois** entre le 5 mars et le 5 août 2025. Elle a reçu **481 contributions écrites**. 92% de ces contributions sont relatives à l'éolien en mer et 12% à la protection de l'environnement marin.

25 contributions ont été formulées pour la façade MEMN (26, en réalité, l'une d'elle étant particulièrement courte). L'ensemble de ces contributions, pour la plupart très détaillées, totalise 116 pages, qui ont été synthétisées en 6 pages par la DIRM MEMN. L'éolien en mer est abordé dans la quasi-totalité de ces contributions, la protection de la biodiversité venant juste derrière.

[La synthèse de cette consultation](#) a été rendue publique en même temps que l'adoption de la Stratégie de Façade Maritime du Document Stratégie de Façade pour la façade MEMN le 21 novembre 2025 et mise en ligne fin novembre.

#### Relation entre la maîtrise d'ouvrage et la garante

Cette relation mise en place dès la concertation continue sur la SFM MEMN avec Carmen Bouley du Santiago et Marie-Claire Eustache a perduré pour l'éolien en mer de façon fluide sur un rythme mensuel *a minima*.

#### Stratégie de communication et de concertation

Dans le cadre de la poursuite du développement des zones retenues pour l'implantation de nouveaux parc éoliens en mer, les actions de concertation continue organisées et animées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL) se déploient selon trois grandes catégories, précisions apportées dans le cadre du courrier présentant les modalités de concertation continue envisagées sur la façade, remis aux garantes le 25 mars 2025 (cf. annexe 3) :

*“des études éclairées d'échanges avec les parties prenantes pour une meilleure caractérisation des enjeux portés par chaque zone et pour l'apport d'éclairages extérieurs à des étapes clés du processus de décision*  
;

*des actions de communication et d'association auprès des élus, des collectivités, des usagers de la mer, ou de personnes intéressées en vue d'une bonne cohabitation entre les différents usages et enjeux.*

*des actions de communication et d'association auprès du grand public pour garder ce dernier informé afin d'éviter une perte d'acceptabilité sur les projets. »*

Le contexte des élections municipales à venir, les obligations de réserve qui en découlent, ainsi que la situation politique nationale ont constitué des contraintes indéniables. Néanmoins, en complément des deux webinaires organisés à l'échelle de la façade les 10 et 20 mars 2025 dans le cadre de la concertation continue post-DSF, et qui ont abordé les projets de futurs parcs éoliens en mer, quatre réunions publiques ont pu être organisées. De nouvelles actions sont par ailleurs envisagées pour la période post-électorale, en fonction des décisions qui seront prises — ou non — concernant la LPEC et la PPE 3.

### **Sites internet**

La DREAL a mis en place une page FGL [sur le site Internet "éoliennesenmer"](#).

RTE dispose également d'une page sur le raccordement des parcs éoliens FGL1 et FGL2 [sur son site Internet](#).

Le préfet de la Région Normandie et Seine-Maritime a également évoqué le projet dans [une capsule vidéo « Le Préfet vous répond »](#) sur "Youtube".

### **Communication vis-à-vis des élus, des pêcheurs, des agriculteurs**

En parallèle de la concertation continue sur les stratégies de façade maritime, la maîtrise d'ouvrage a initié des rencontres avec les acteurs de terrain, à commencer par les maires de la zone concernée par le projet FGL, les associations et les pêcheurs, pour leur présenter ce projet.

Plusieurs réunions avec les pêcheurs se sont tenues, avec la DREAL Normandie, RTE et la garante de la CNDP : les 7 mars 2025 à Dieppe, 18 mars 2025 à Port-en-Bessin et 28 mars 2025 à Fécamp, permettant aux professionnels présents de faire part de leurs attentes et craintes. Une rencontre avec les pêcheurs a également été organisée le 5 septembre 2025 à Dieppe dans le but de présenter les bouées multi-instrumentées qui allaient être mises en place en mer. Très peu de représentants de la pêche sont venus mais cela a été l'occasion de voir à terre, avant leur pose en mer, ces bouées de 6 m de hauteur qui abriteront différents matériels pendant toute la durée de l'étude. Des réunions ont également eu lieu avec le CRPM Normandie le 29/01/2025 et le 4 juin 2025. Cette dernière rencontre, a permis d'évoquer la co-construction d'une étude sur la pêche, première étape vers la création d'un observatoire socio-économique de la pêche et des cultures marines en Normandie. Issue du débat public « La mer en débat ». Cette démarche, ici à l'échelon régional, vise à rassembler des données fiables sur ces filières afin de mieux comprendre leur poids dans l'économie régionale ainsi que leurs effets sur l'environnement.

RTE a par ailleurs rencontré les élus et agriculteurs dans le cadre de la concertation Ferracci (ex Fontaine). RTE a ainsi rencontré, entre le 18 février et le 18 mars 2025, les élus des 21 communes concernées par cette concertation. Par ailleurs des réunions ont eu lieu avec les propriétaires et exploitants agricoles à Sainneville le 19 mars à 20h et à Saint Jouin de Bruneval le 20 mars à 20h. Ces deux réunions avaient pour but d'informer et de recueillir les contraintes et enjeux qu'il serait nécessaire de prendre en compte afin de définir le fuseau de moindre contrainte final. Ces deux réunions ont accueilli plus de 200 personnes.

3 notices d'information sur les campagnes en mer pour le projet FGL ont également été réalisées par la DREAL Normandie, principalement à destination des pêcheurs et sont disponibles en ligne : [notice n°1](#) de juillet 2025, [notice n°2](#) de septembre 2025 et enfin la [notice n°3](#) d'octobre 2025.

### **Webinaires**

Les deux Webinaires réalisés sur la façade les 10 et 20 mars 2025 lors de la concertation continue post DSF ont tous deux abordé les parcs éoliens même si, seul le second devait faire un focus particulier sur ces derniers : un total de 154 participants (88+66), une soixantaine de contributions dont 31 questions sur le "chat" des réunions :

- [Le webinaire du 10 mars](#) était consacré à une présentation générale du DSF et des enjeux et stratégies de la pêche artisanale et côtière de la Normandie et des Hauts de France (en présence des deux présidents des comités des pêches). La planification éolienne a été largement abordée par les présidents des comités des pêches régionaux.
- [Le webinaire du 20 mars](#) a porté sur les planifications thématiques dont l'éolien mer, les zones de protection fortes, l'aquaculture et les granulats marins.

## **Réunions publiques**

### **Réunion publique de Paluel, 28 février 2025**

Tenue en présence de la DREAL, de RTE, du Maire de la commune et de la garante de la CNDP, cette réunion, rassemblant 45 personnes, habitants, associations, élus et pêcheurs, était la première réunion publique d'information sur le projet, la plupart des habitants n'ayant pas été touchés par le débat public « *La Mer en débat* ». Par conséquent, le niveau d'attente était élevé, de même que le niveau de déception par rapport à ce qui a été ressenti comme une absence d'écoute, voire de considération, par les institutions publiques. Cette réunion a mis en évidence un ensemble de préoccupations récurrentes du public concernant l'impact paysager (tout particulièrement depuis Étretat dont la labellisation Grand Site de France est en cours), environnementale et socio-économique (en particulier pour les pêcheurs, mais aussi d'un point de vue touristique) et énergétique du projet, et sa place dans la transition énergétique.

### **Réunion publique d'Étretat, 6 mars 2025**

Tenue en présence de la DREAL, de RTE, du Maire de la commune et des garantes de la CNDP, cette réunion a réuni 60 personnes, élus, associations, habitants. La réunion publique a mis en évidence une forte inquiétude quant à l'impact paysager du futur parc éolien, particulièrement pour Étretat et la Côte d'Albâtre, où beaucoup redoutent une altération durable d'un site en cours de classement et emblématique, jugeant les photomontages peu crédibles et la visibilité largement sous-estimée. À cette crainte visuelle s'ajoute un profond malaise sur la gouvernance du projet : sentiment d'un manque d'information, d'une concertation trop tardive et d'un choix déjà arrêté, nourrissant l'impression d'être mis devant le fait accompli. Les participants ont également interrogé l'ampleur réelle du projet, le nombre d'éoliennes, le caractère d'extension de la zone, ainsi que la capacité du public à infléchir ou refuser une telle décision. Des inquiétudes environnementales, maritimes et économiques ont été soulevées, tout comme la peur que le territoire, déjà fortement sollicité par les infrastructures énergétiques, ne supporte une nouvelle charge sans compensation suffisante. Beaucoup redoutent enfin un impact négatif sur l'image mondiale d'Étretat et sur une fréquentation touristique essentielle à l'économie locale.

### **Réunion publique sur le thème de l'environnement marin de Fécamp, 9 juillet 2025**

40 personnes étaient présentes à cette réunion tenue en présence de la DREAL, de RTE, de France Energie Marine, d'élus locaux, associations et d'une garante de la CNDP. L'objectif était de présenter les études environnementales lancées par l'État et RTE pour le projet FGL et de présenter [le projet de recherche Drakkar](#) par France Energie Marine. Les habitants et acteurs locaux ont exprimé de nombreuses inquiétudes. La visibilité des éoliennes sur le littoral, notamment depuis des sites touristiques comme Étretat, et la sécurité maritime et industrielle (risques de collisions et impacts sur les centrales nucléaires) ont été des sujets majeurs. Le public a également questionné la concertation et la transparence, le rôle des partenaires locaux et la fiabilité des données communiquées. Les études environnementales ont été largement débattues, notamment leur durée, leur représentativité, l'accès aux données existantes et les mesures en cas d'impact sur la faune et l'écosystème marin. D'autres préoccupations ont porté sur l'implantation et les infrastructures (fondations, raccordements électriques), ainsi que sur les impacts économiques et sociaux, notamment pour le tourisme et la pêche. Enfin, le suivi du projet, la prise en compte des retours d'expérience et la mise à jour des données ont été jugés essentiels pour garantir sa sécurité et sa viabilité.

### **Réunion publique sur le thème de l'environnement marin de Saint-Valéry en Caux, 10 juillet 2025**

25 personnes étaient présente à cette réunion tenue en présence de la DREAL, de RTE, de France Energie Marine, d'élus locaux, associations et d'une garante de la CNDP. L'objectif, pour cette réunion était également de présenter les études environnementales lancées par l'État et RTE pour le projet FGL et de présenter le projet de recherche Drakkar par France Energie Marine. Plusieurs participants ont exprimé leur inquiétude face à un projet perçu comme trop avancé pour permettre une réelle influence citoyenne, évoquant un manque d'information préalable, un sentiment de décision déjà prise et un doute sur l'efficacité

de la concertation. Certains ont remis en question les projections énergétiques, la sécurité maritime et industrielle, ainsi que les impacts environnementaux sur l'air, l'eau, la faune et les fonds sous-marins et l'empreinte écologique des fondations, du béton, du transport et du démantèlement. Plusieurs intervenants ont aussi questionné le démarrage tardif des études, l'efficacité des mesures compensatoires et le manque de retours d'expérience du parc de Fécamp. Le paysage, le tourisme, les pertes en ligne, l'implantation des infrastructures et la préservation de l'identité régionale ont également été discutés. Les échanges ont montré une population soucieuse des enjeux climatiques mais très préoccupée par les impacts locaux, sociaux, économiques, paysagers et environnementaux d'un projet d'une échelle inédite, qui pourrait transformer durablement le territoire et son littoral.

Au total, près de 170 personnes ont participé à ces quatre réunions, les présentations et certains verbatims sont disponibles sur [le site](#). Les photomontages réalisés ont été présentés lors de ces différentes réunions.

### **Réunions publiques différées**

Plusieurs autres réunions publiques avaient été annoncées pour l'automne et le premier trimestre 2026 : l'une dédiée aux questions paysagères, l'autre aux aspects économiques liés à l'énergie, la décarbonation et l'emploi dans la filière éolienne. Enfin, une réunion sur l'environnement était envisagée début 2026. Toutefois, face aux incertitudes liées au calendrier de la PPE3 et aux élections municipales du printemps prochain, elles ont toutes été reportées, a minima au second trimestre 2026.

Par ailleurs, si le développement éolien en mer sur la zone Picard-Opale (PO) reste hypothétique actuellement, et ne sera décidé qu'à l'issue d'un nouveau cycle de révision de la Stratégie de Façade Maritime, l'attente locale d'échanger sur la décision de l'État d'octobre 2024 est importante. Il avait ainsi été envisagé<sup>2</sup> de faire une réunion publique sur le littoral picard pour présenter la décision ministérielle. Deux autres interventions avaient également été envisagées, l'une au comité de gestion du Parc Naturel Marin (PNM), rencontre pouvant même être réitérée annuellement en fonction des études environnementales sur le PNM et des études de l'observatoire de l'éolien en mer et une intervention devant le Parlement de la Mer, elle aussi pouvant s'organiser selon un calendrier annuel en fonction des thématiques portées par le parlement. Bien qu'évoquées, aucune suite n'a été donnée à ce jour à ces rencontres.

### **Photomontages et étude de visibilité en mer – Estimer la prégnance sur l'horizon du projet FGL**

#### **Photomontages**

À la suite du débat public « La Mer en Débat » et la décision ministérielle en octobre 2024 de retenir la zone Fécamp-Grand-Large pour développer 4 GW d'éolien en mer au large de la Seine-Maritime, l'État a demandé de réaliser des [photomontages](#) pour illustrer l'impact paysager potentiel de ce futur parc. Pour permettre une vision complète des effets cumulés, les parcs déjà existants ou en développement en Normandie (Fécamp, Dieppe-Le-Tréport, Centre-Manche 1 et 2) ont également été intégrés.

Les représentations reposent sur un scénario technologique avec deux parcs de 2 GW chacun, environ 87 éoliennes par parc, des éoliennes de 23 MW, 330 m en bout de pale et 300 m de rotor et des fondations monopieux.

Les postes électriques en mer ont été modélisés sur la base d'un raccordement en courant continu, avec des dimensions estimées à 115 m x 85 m x 55 m, installés sur des fondations jacket à 25 m au-dessus du niveau de la mer.

Les photomontages sont accompagnés d'éléments de repérage (lorsque des éoliennes sont visibles) et ont été présentés au public. Ils sont consultables en ligne sur la plateforme dédiée Ils ont été présentés lors des différentes réunions publiques et sont [consultables en ligne](#).

#### **Étude de visibilité en mer**

Depuis avril, les sémaphoristes de Fécamp mesurent la visibilité en mer en observant le parc éolien, offrant un premier suivi de son évolution quotidienne. Deux timelapses (vidéo en accéléré seront réalisés depuis le musée des Pêcheries et le phare d'Antifer pour illustrer la perception paysagère et affiner l'analyse de

---

<sup>2</sup> dans le cadre des modalités d'information et de participation du public pour la façade MEMN, transmise le 25 mars 2025 par la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) (cf annexe),

visibilité grâce à l'IA. La société Timelapse Go mènera cette mission, et le public peut consulter les conditions en direct sur le site de la [DREAL Normandie](#).

### **Attente de la mise en place d'une Foire aux Questions**

A l'instar de ce qui existe sur la façade NAMO, la maîtrise d'ouvrage va mettre en place une foire aux questions, en complément de celles existant déjà notamment pour « [la mer en débat](#) », pour les [stratégies de façade maritime](#), la possibilité pour le public de poser des questions sur les différents parcs ayant disparu.

### **Outils de communication**

#### **Réalisation de plaquettes d'information :**

- La DREAL Normandie a réalisé une plaquette de communication sur le développement de l'éolien en mer et Fécamp Grand Large en janvier 2025 (cf annexe 3).
- RTE a également réalisé sa propre [plaquette d'information](#) en février 2025.

#### **Réalisation de newsletters**

- 3 newsletters ont été réalisées par la DREAL Normandie, la première commune avec le projet Centre Manche [en décembre 2024](#), les deux autres spécifiques à FGL [les 08 avril 2025](#) et [14 novembre 2025](#).
- La CNDP a également envoyé 4 lettres d'information préalables aux tenues des webinaires et réunions publiques.

#### **Parutions dans la presse, les réseaux sociaux**

- Plan média RTE : 12 encarts presse ont été réalisés pour annoncer les 4 réunions publiques.
- Une quarantaine d'articles de presse dans journaux/radios régionaux entre le 18/10/2024 et décembre /2025 (une 15e de titres presse et/ou en ligne) ont relayé des informations sur FGL, essentiellement autour des réunions publiques réalisées.
- L'annonce des réunions et des newsletters ont été relayées sur les comptes Facebook, LinkedIn et X.

#### **Participation à des salons nationaux**

- Salon Seanergy les 17 et 18 juin 2025 à Paris

#### **Interventions dans plusieurs écoles**

- 18/06/25 : Masterclass « Enjeux Maritimes et Portuaires » au Havre : Participation du public, construction de la zone
- 02/10/25 : Science Po à Caen : Contexte énergétique, Planification, Participation du public, construction de la zone
- 23/10/25 : Université du Havre : Contexte énergétique, Planification, construction de la zone
- 24/11/25 : ESPMer au Havre : Contexte énergétique, Planification, construction de la zone

### **Autres actions**

- Le Syndicat Mixte Grand Site Falaises d'Étretat–Côte d'Albâtre pilote la préservation des paysages, l'accueil du public et la promotion d'un tourisme durable sur 13 communes entre Saint-Jouin-Bruneval et Fécamp. Depuis 2023, il mène des actions de sensibilisation, crée des supports pédagogiques et organise des événements culturels en partenariat avec les collectivités. Son objectif majeur est l'obtention du label Grand Site de France, avec un dépôt de dossier prévu en 2026. A cette fin, plusieurs échanges entre ce syndicat et la DREAL ont eu lieu, notamment les 01/04/25, 24/06/25, pour travailler sur la notion de visibilité en mer et l'implantation de FGL.
- Le 6 mars 2025, la Conférence maritime régionale Manche–Mer du Nord a réuni autorités civiles, militaires et acteurs économiques afin d'aider le préfet maritime à coordonner l'action de l'État en mer. Les participants ont échangé sur des enjeux majeurs pour la façade : développement des énergies marines renouvelables, protection de l'environnement, sécurité et sauvetage en mer, mais aussi préservation des intérêts souverains de la France. La réunion a permis d'identifier des actions concrètes pour 2025, notamment pour une planification durable de l'espace maritime. Son objectif

était de viser à renforcer la coopération entre les services et partenaires impliqués dans l'action de l'État en mer, condition essentielle d'efficacité sur cette façade maritime stratégique.

- Une réunion du Conseil Scientifique de façade s'est tenue vendredi 28 mars. Les objectifs de la réunion pour ce qui est du parc de Fécamp Grand Large étaient de présenter le marché d'étude d'état initial, récemment notifié et de préparer la transmission pour avis du CSF de l'étude bibliographique et des protocoles à réaliser par le groupement Sinay-Biotope d'ici fin avril 2025. L'objectif était de valider les protocoles afin que les campagnes en mer puissent débuter en juin-juillet 2025. Une seconde réunion avec le Conseil scientifique de façade est programmée le 11 décembre 2025 sur ces mêmes sujets.
- Le 16 octobre 2025, le Conseil maritime de façade Manche Est Mer du Nord s'est réuni et ses membres ont rendu un avis final favorable à la stratégie maritime de façade révisée, tout en soulignant plusieurs points de vigilance, notamment :
  - Le besoin de concertation continue dans le développement des projets éoliens en mer, ainsi que dans la reconnaissance des ZPF ;
  - Que les travaux du CMF relatifs à la liste des espaces protégés candidats à être labellisés en tant que zone de protection forte ont été conduits sur la base de la définition française de la protection forte, en application du décret 2022-527 du 12 avril 2022. L'avis du CMF MEMN sur le choix des zones de -protection forte est donc favorable sur cette base, c'est-à-dire en y maintenant les activités compatibles avec les objectifs de protection. Ces travaux pourraient donc être révisés en cas d'évolution de cette définition ;
  - Qu'il ne saurait être envisagé de projets de labellisation de zones de protection forte sur les concessions actuelles de granulats marins ;
  - Que le CMF s'oppose au développement de projets de parcs éoliens en mer dans la zone des 12 milles nautiques, ainsi que dans la zone de vocation n°2 (Estuaires picards et mer d'Opale).

## Les actions menées par la maîtrise d'ouvrage pour les ZPF

Contrairement à ce qu'avait recommandé la CNDP, il n'y a pas eu de concertation du public sur la définition par les préfets coordonnateurs en lien avec les préfets de département des zones de protection forte.

Un échange entre la garante et la DIRM MEMN sur la définition des modalités à mettre en place est prévu en janvier 2026.

## Avis de la garante sur le déroulement de la concertation

### **Les limites du cadre réglementaire de « la mer en débat »**

Les concertations relatives au futur AO10, qui comprend le parc FGL, sont la première application du cadre réglementaire institué pour le débat public « *La mer en débat* » par combinaison des lois ASAP et APER précitées conduisant à mener deux débats de front (stratégies de façade maritime et planification de l'éolien en mer), sur l'ensemble du territoire, et à une échelle de temps de 10 ans avant un nouveau débat ou une nouvelle concertation publique.

L'objectif affiché, qui était de contribuer à une accélération des procédures, était basé sur le constat erroné selon lequel ce seraient les procédures de concertation qui retarderaient les projets, alors qu'elles ne représentent qu'une nécessaire et infime (de l'ordre de 5%) partie, qui se compte en mois, du temps d'aboutissement d'un projet, qui se compte en années (de l'ordre d'une dizaine d'années), avec notamment des procédures de sélection des candidats (AO5 par exemple) de l'ordre de 3 ans.

Quoi qu'il en soit, il a abouti en l'espèce à un débat public « *hors normes* » (plus de 20 000 participations aux événements et contributions écrites), mais diluant malgré tout le débat public préalable sur les projets éoliens sur tout le territoire et pour les dix années suivantes, avec comme effet un public concerné localement découvrant la plupart du temps après coup et pour la première fois dans le cadre de la concertation continue des projets que la maîtrise d'ouvrage considère comme arrêtés, et n'acceptant donc pas que celle-ci se déroule dans le cadre intangible de la décision ministérielle (« *il n'y a rien à concerter* », position partagée par de nombreux élus qui souhaitent que l'on redéfinisse justement le cadre et leur population).

### **Une difficulté à tenir des concertations simultanées sur des sujets connexes**

La tenue simultanée de deux démarches distinctes — d'une part, une concertation continue, suivie d'une PPVE sur les stratégies de façade maritime, et d'autre part, une concertation continue dédiée à l'éolien en mer — a nui à la bonne compréhension du public des finalités et calendriers respectifs. Celui-ci a pu penser que toute forme de concertation prenait fin avec la clôture de la PPVE le 5 août 2025, pouvant difficilement appréhender leurs horizons temporels différents.

Cette situation a également compliqué le traitement des questions du public par la maîtrise d'ouvrage, en raison des cadres et des délais de réponse différents propres à chacun de ces dispositifs.

### **Un cadre réglementaire et juridique qui a des répercussions fortes sur le déroulement de la concertation continue**

Comme souvent, la concertation avec les acteurs s'est déroulée selon un rythme régulier et a été engagée dès l'automne 2024, bien en amont de celle destinée au grand public.

Pour FGL, la concertation à destination du public a officiellement débuté en février 2025 et devait initialement être très brève, l'AO10 devant être lancé au début de l'automne 2025. Ce calendrier resserré a suscité incompréhension et défiance à l'égard de la démarche de concertation, le projet semblant laisser peu de marges d'évolution issues de celle-ci. Malgré ces contraintes, des échanges avec le public ont pu être organisés, à travers deux webinaires et quatre réunions publiques, dont deux réunions publiques thématiques tenues durant l'été. Ces dernières, dont la poursuite était envisagée à l'automne, avaient vocation à permettre des échanges plus approfondis et, potentiellement, une implication accrue du public.

Toutefois, la situation politique actuelle, qui complique l'adoption de la Loi de Programmation Énergie Climat (LPEC) et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), ne permet pas, à ce stade, de disposer d'une base juridique pour le lancement d'un appel d'offres. Ce contexte, combiné à la tenue des élections municipales au printemps prochain, a conduit la maîtrise d'ouvrage à reporter les échanges directs à l'issue de cette période. Dans ces conditions, la mise en œuvre des réunions thématiques n'a pu être poursuivie, ce qui n'a pas permis d'en éprouver pleinement les modalités ni les effets en termes de participation, ni ceux relatifs à la prise en compte des propositions formulées.

Ainsi, le rythme et le phasage de la concertation continue, fortement conditionnés par des contraintes réglementaires et institutionnelles, peuvent apparaître complexes à appréhender pour le grand public. Cette situation est susceptible de limiter la lisibilité globale de la démarche et invite à porter une attention particulière aux conditions d'information et de participation du public, afin de garantir leur pleine effectivité au regard des principes qui les encadrent.

### **L'importance d'une concertation continue en matière de zones de protection forte**

L'intérêt d'une concertation continue sur les zones de protection forte a été mis en évidence par les contributions du public, rappelé par le préfet lors du CMF et identifié comme un point de vigilance. Cette concertation est attendue tant par le public que par les acteurs concernés, tels que les pêcheurs ou les exploitants de granulats marins.

À ce stade, l'information mise à disposition du public demeure limitée, y compris sous des formes numériques simples (comme un site internet), notamment en ce qui concerne la possibilité d'interroger les autorités compétentes sur les modalités de définition des zones de protection forte. Cette situation soulève des interrogations quant à sa pleine conformité avec les principes du droit de l'environnement. Dans ce contexte, la définition de modalités spécifiques, qui doivent être discutées en janvier 2026 avec la DIRM MEMN, apparaît opportune.

## **Les arguments exprimés**

*Nota : la mise en ligne par la DIRM MEMN de l'intégralité des contributions à la PPVE sur les SFM, dont la quasi-totalité portait sur le projet éolien en mer, a été trop tardive pour être prise en compte dans le présent rapport. Il y sera donc fait référence dans le prochain rapport intermédiaire, sachant que les contributions recensées par d'autres canaux et examinées ci-après, sont déjà nombreuses et que leur contenu recoupe largement celui des contributions effectuées dans le cadre de la PPVE. La synthèse suivante rassemble*

ainsi les préoccupations exprimées lors des webinaires régionaux du 10 et 20 mars 2025, des réunions publiques organisées à Étretat (6 mars 2025) et Paluel (28 février 2025) dans le cadre de la concertation continue en MEMN et des contributions en ligne portant sur la façade, et également des réunions publiques de Fécamp (9 juillet 2025) et Saint-Valéry en Caux (10 juillet 2025).

Les préoccupations des participants ont porté sur les grands thèmes suivants qui s'imbriquaient logiquement : l'éolien en mer, la pêche et la conchyliculture, la santé environnementale et la connaissance des milieux. Toutefois, la première question du premier webinar le 10 mars 2025 a été adressée aux garantes ; elle concernait la concertation continue et le débat public *“Pourquoi on ne peut pas intervenir, est-ce qu'il y a une vraie garantie du débat, quel est le rôle des garantes du débat ?”* s'interroge un participant.

## Concertation, débat public, recours : un sentiment de dépossession et d'injustice territoriale

*‘L'impression est que c'est un débat public pour faire passer le développement de parcs éoliens en mer quoi qu'il en coûte. C'est bien dommage.’* plateforme de contributions.

De nombreuses questions concernant la concertation continue et la participation des publics ont émergé, notamment en ce qui concerne les parcs éoliens : *“Pourquoi on ne peut pas intervenir, est-ce qu'il y a une vraie garantie du débat, quel est le rôle des garantes du débat ?”* - Webinar du 10 mars. De même, nombre de participants ont exprimé le sentiment de ne pas avoir été réellement associés aux décisions. Ainsi, un participant au débat public « La mer en débat » s'indigne dans une contribution en ligne : *“Ayant participé au débat public La Mer en Débat à Rouen puis à Paris en 2024 sur la planification de l'espace maritime, je suis littéralement effarée aujourd'hui de prendre connaissance de l'ampleur des parcs éoliens que vous souhaitez implanter dans l'AO 10 et à horizon 2050. (...). pensez-vous réellement que les Normands laisserons de tels projets voir le jour? Les pensez-vous moins combatifs que les Bretons ? (...). Contribution en ligne”*. Un autre rappelle les termes de la Convention d'Aarhus, en matière de concertation citoyenne *« La concertation : selon les règles européennes (convention d'Aarhus), les citoyens doivent être consultés très en amont pour influencer le projet. Or, une fois que l'État a décidé de mettre des éoliennes sans possibilité de s'y opposer, le débat est clos. Ce n'est pas notre démarche. », Association de Protection de la Côte d'Albâtre, Normandie Environnement, Fédération Environnement Durable, réunion publique de Saint-Valéry en Caux*

Ces différentes contributions soulignent une incompréhension face à un débat public sur la révision du DSF ayant inclus les parcs éoliens, mais en les présentant comme des zones propices à l'implantation de l'éolien en mer : *“c'est absolument titanesque et jamais lors du débat public il n'a été question de développer autant de parcs. 10 en Normandie au total”* - contribution en ligne. Dans le même sens, certains élus du littoral estiment qu'il y a eu un déficit d'information du débat public (réunion publique d'Étretat).

Ainsi, certains se montrent particulièrement mécontents *« Vous parlez de consultation en permanence, mais nous, il ne nous semble pas avoir été consultés, ni nous, ni nos mairies. »* réunion publique d'Étretat. D'autres s'interrogent sur ce qui sera fait de leur parole : *« Est-ce que vous nous concertez ? Est-ce que notre avis va être pris en compte ? »* - webinar du 10 mars. Certains évoquent le dépôt d'un recours contre la décision du gouvernement de réaliser le parc FGL à la réunion publique d'Étretat : *« Est-ce que la population pourra engager des recours contre la décision de créer le parc ?”*

Dans la continuité du débat public, la question de la justice territoriale est posée de nouveau, dans une façade particulièrement dense en termes de projets énergétiques, de trafic maritime, etc. : *“Comment assurez-vous l'équité territoriale entre les façades, notamment vis-à-vis des objectifs de production énergétique ?”* - webinar du 20 mars et lors de la réunion de publique de Paluel *” La façade et la population et les activités économiques ont quand même exprimé un sentiment de saturation. On est la seule région française à avoir cinq parcs éoliens en Fécamp, Courseulles, Dieppe, Le Tréport qui sont en cours de travaux. (..) On rejoue avec des projets de Jersey à un, trois gigawatts de Guernesey complémentaires et notamment en Bretagne.”*

## Éolien en mer : implantation, critères et impacts

« Tous les acteurs nous ont affirmé que seul le prix du kilowatt comptait. » - webinaire du 20 mars

Le sujet de l'éolien en mer est très sensible sur la façade MEMN, probablement en raison de la décision de démarrer très rapidement le développement de la zone Fécamp Grand Large, sur une façade possédant déjà 5 parcs réalisés ou en projets. Il a même provoqué des tensions lors des réunions publiques au sujet du parc Fécamp Grand Large (FGL). Les interventions ont questionné la transparence des procédures, la place des critères socio-environnementaux dans l'attribution des zones, les effets sur les activités en mer, le paysage et les effets sur les écosystèmes. Un sentiment d'incompréhension face à la logique de rentabilité a par ailleurs été exprimé, articulé avec les enjeux de sobriété. et un rappel sur la nécessaire sobriété de nos modes de vie.

La question des critères d'implantation des éoliennes a questionné le monde la pêche « *Les interférences avec les acteurs de la pêche ne font pas partie des critères d'attribution des parcs aux industriels, pourquoi ?* » webinaire du 10 mars, mais aussi des participants soucieux du bon état écologique de la mer : « *Est-ce que vous connaissez l'impact du champ éolien sur la faune et la flore maritimes ?* » - réunion de Paluel.

Les perspectives d'activités au sein des parcs éoliens ont fait l'objet de questionnements : « *Alors, il a été évoqué la possibilité de développer l'aquaculture au sein des parcs éoliens. Qu'en est-il aujourd'hui ?* » - webinaire du 20 mars. « *Est-ce qu'on peut pêcher dans les parcs, donc j'ai l'impression que sur le sujet on n'a pas esquivé la question ?* » webinaire du 20 mars.

La question de la sécurité en mer a été soulevée dans un espace contraint, entre le rail et le trafic maritime transmanche « *J'ai une question sur les risques majeurs pour les deux centrales nucléaires normandes (CNPE) du 76. Vos parcs éoliens seront situés près du rail (la route maritime principale, empruntée par les supertankers). Les éoliennes, hautes et nombreuses, pourraient perturber les radars en cas de brume. Un choc avec un supertanker entraînerait une pollution maritime touchant les CNPE, avec un manque de production électrique national. Cela poserait un problème de sûreté nucléaire (radiologique et sécurité des bâtiments). Trois incidents ont déjà eu lieu à Fécamp (deux bateaux entrés en collision avec des éoliennes, une barge à la dérive). Le risque n'est pas nul.* » réunion publique de Saint Valéry en Caux.

Le démantèlement et son impact a aussi été abordé : « *Le démantèlement est prévu, avec remise en état du site et garanties financières. Mais que se passe-t-il vraiment après ?* » - Paluel. Il est le pendant d'interrogations sur les effets des éoliennes sur la faune et la flore en période de chantier : « *Oui. Bonjour, (...) la question une c'est est ce que vous connaissez l'impact du champ éolien sur la flore et la faune maritime ?* - réunion publique à Paluel.

L'impact du parc de FGL sur le cadre de vie et le paysage ont été particulièrement sensibles lors de l'ensemble des réunions publiques. Les participants se sont interrogés, « *Est-ce que vous avez produit des plans ou des schémas montrant ce que cela va donner depuis la côte ?* », d'autres ont marqué une opposition claire au développement des parcs « *Enfin, le choix d'implanter ces éoliennes à proximité du littoral soulève des questions sur l'impact visuel pour les riverains et les visiteurs.* La question du paysage a suscité de nombreuses réactions au cours des quatre réunions publiques : « *Quel sera l'impact économique sur les villes touristiques proches, comme Étretat, face à la visibilité des éoliennes ?* » réunion publique à Fécamp. Enfin certains se sont indignés « *Vous expliquez que les éoliennes sont à 30 kilomètres, mais en réalité, ça va gâcher toute la vue à Étretat... un site qui est en passe d'être classé Grand Site de France.* ». - réunion publique à Étretat

La rentabilité, la fiabilité d'une production d'électricité par des éoliennes a été questionnée et mise en balance avec celle d'origine nucléaire, jugée plus robuste et surtout moins impactante pour les paysages « *Des incohérences économiques puisque l'éolien, si on veut produire de l'électricité, il y a quand même en France, on est très bon dans le nucléaire donc incohérent de vouloir développer de l'éolien en mer.* » réunion publique à Étretat. L'argument paysager a, par ailleurs, été contesté par d'autres au regard des risques industriels que les centrales nucléaires faisaient encourir à la population : « *J'habite Dieppe. Ça veut dire que je suis entre six réacteurs nucléaires. /.../ Je sais que ces réacteurs produisent des déchets, je sais qu'effectivement on ne les voit pas exactement énormément, beaucoup, mais quand on les voit, c'est quand même un frisson de danger. (...) J'habite à côté d'une menace qui d'un moment à l'autre, peut me chasser de mon lieu d'habitation et peut polluer la terre jusqu'à des durées énormes. (...) Et il faut garder*

*de la mesure quand même. Une éolienne ne risque pas de me chasser de chez moi à perpétuité. Déjà elle ne produit pas des déchets qui durent des milliers d'années. On oublie ça.”* réunion publique à Paluel.

Enfin la question de la sobriété par rapport aux projets d'augmentation de la production électrique (éolien comme nucléaire) a été abordée : *"Bon, ça veut dire que peut être je reviens à la racine, encore une fois, la sobriété, le changement de nos usages. (...) Faut peut-être qu'en tant que citoyen, on dit stop, on réfléchit et on dit aux gouvernants qu'on ne sait pas de quoi bon. Après on discute de quoi on a réellement besoin.”* réunion publique à Paluel.

## **Pêche artisanale, conchyliculture et cohabitation avec les usages et contexte nouveaux**

*« Ce que les pêcheurs demandent, c'est de l'espace et des quotas, pas de l'argent. La mer, c'est notre champ. L'anthropisation actuelle est insoutenable. » - CRPM Normandie webinaire du 10 mars*

La pêche artisanale est apparue comme une préoccupation majeure, Activité économique, culturelle et identitaire, elle est perçue comme fragilisée par le développement des usages émergents (éolien, extraction, nouvelles ZPF dont les critères sont flous). De nombreuses interventions des pêcheurs et conchyliculteurs de Normandie et des Hauts de France ont souligné la nécessité de préserver l'accès à la ressource et de garantir la cohabitation dans les futurs parcs éoliens.

D'une part la compatibilité et les éventuelles règles pour la cohabitation de la pêche avec et dans les futurs parcs éoliens : *Quel est l'impact cumulé des autres usages et pressions (BREXIT, politiques environnementales, câbles, extraction granulat, aménagement portuaire, etc.) sur l'environnement marin et l'espace disponible pour la pratique de la pêche ? La pêche artisanale normande a déjà perdu 40% des eaux de la façade au profit des usages”* réunion publique de Paluel. De plus la question de la compensation des pêcheurs pendant les phases de chantier des parcs a été de nouveau posée : *Question sur les conditions de maintien de la pêche artisanale, notamment les indemnités qui sont versées ou comment se passent les indemnités qui sont versées aux pêcheurs pour les restrictions qu'ils subissent lors des travaux ou lors des activités de développement des éoliennes ?* Webinaire du 10 mars.

De l'autre, la possibilité de soutenir la pêche face à la concurrence étrangère au moyen de mécanismes légaux et financiers : *"la répartition des quotas de pêche en France ne devrait-elle pas être modernisée pour privilégier les bateaux qui débarquent en France ?" - webinaire du 10 mars.* De manière générale, la pêche artisanale et la coquille Saint-Jacques ont suscité de nombreuses réactions et commentaires. Ainsi, le CRPMEM Normandie précise *"Oui, merci, et merci d'avoir présenté la coquille Saint-Jacques en grand, c'était une gestion par les pêcheurs pour les pêcheurs, et que c'était devenu un exemple mondial".* L'opposition entre "navires usines" et "pêche artisanale" a également émergé plusieurs fois, les premiers suscitant colère et interrogations. Ainsi, le CRPM Hauts de France exprime sa colère : *"bien évidemment que cela ne plaît pas à nos pêcheurs, et je les comprends, car moi je l'ai vécu aussi toute ma carrière, on les regarde pêcher, et puis voilà, voilà le clou final, c'est que le hareng est pêché donc devant chez nous en Manche et en mer du Nord, c'est travaillé en Hollande, et c'est revendu en France." Un participant s'interroge sur la pêche étrangère dans les AMP : "Nous avons une question sur les navires usines qui pêchent alors dans les aires marines protégées, mais nous allons l'élargir en Manche ?" - un participant en ligne.* Ce qui ouvre à une autre thématique discutée, celle de la protection des milieux marins.

## **Environnement et bon état écologique de la mer**

Les effets sur la faune, la flore et les écosystèmes ont été régulièrement évoqués au sujet des éoliennes mais aussi de la pêche ou d'autres activités, comme les granulats *"Quel impact pour l'extraction sur l'environnement ? - webinaire du 20 mars,* ou l'aquaculture, comme le souligne FNE : *"Qui des poissons ayant reçu les antibiotiques et qui s'échappent des bassins et qui sont susceptibles d'impacter les poissons sauvages".* Le besoin d'évaluations environnementales robustes et de garanties sur la protection des espèces (notamment halieutiques ou migratrices) a été souligné en ce qui concerne l'éolien : *"Dans ce cadre, il est essentiel de définir et mettre en place des séquences « Éviter-Réduire-Compenser » spécifiques aux enjeux pêches pour tous les nouveaux projets (dès l'AO4) avec par exemple : Des mesures d'évitement garantissant l'évitement des zones d'intérêts pour la pêche, la mise en place d'une clause de suspension du développement éolien dans le cas où les études scientifiques, le retour d'expérience, montreraient un impact cumulé des différents parcs sur la ressource halieutique, etc" - contribution du*

*CRPM Normandie*. Le besoin de pouvoir disposer de retours d'expérience sur les effets des parcs éoliens sur la biodiversité a été soulevé : « *La zone étudiée est déjà impactée par un parc éolien existant. Quelles sont les retombées environnementales observées sur ce premier parc ? Dispose-t-on de données rassurantes ou préoccupantes ?* » réunion publique à Fécamp.

Les présentations des études environnementales allant être menées ont suscité intérêt mais également scepticisme... « *Pourquoi les études prennent-elles plusieurs années et nécessitent-elles autant de détails ? Quel est le budget global alloué à ces recherches ?* » réunion publique Fécamp » *Pourquoi les études environnementales commencent-elles seulement maintenant, alors que le projet est présenté comme prêt à être construit d'ici 10 ans ? Ne devrait-on pas commencer par-là, surtout dans un contexte où nos enfants pourraient ne plus pouvoir respirer normalement ?* » réunion publique à St-Valéry en Caux... s'interrogeant sur leur effet réel pour le projet : « *Si les résultats des études concluent que le projet est néfaste pour l'environnement, pensez-vous que ces conclusions auront un impact réel sur la décision finale, ou celle-ci est-elle déjà prise par des instances politiques ?* » réunion publique à Fécamp.

D'autres ont remis en question la cohérence entre développement industriel et protection de la biodiversité : « *Industrialiser de la sorte la façade MEMN sans retour d'expérience au long terme est une hérésie* » - contribution en ligne-

En ce sens, plusieurs interventions concernent les aires marines protégées (AMP) et les zones de protection fortes (ZPF) que certains souhaiteraient plus contraignantes. « *N'y a-t-il donc pas de restriction de la pêche dans les aires marines protégées qui permettrait de protéger la ressource ?* » webinaire du 10 mars. Les questions posées sont à la fois larges « *Faut-il à tout prix sanctuariser des zones qui seront susceptibles de fortes modifications avec les effets du changement climatique ?* » plateforme en ligne, et précises, témoignant d'un souci de certains participants « *Est-il envisageable de mettre en zone de protection forte les placages d'hermelles *Sabellaria spinulosa* au large de la baie de Seine?* » - GIEC Normand webinaire du 20 mars 2025. Et plus généralement, la notion même de ZPF a été réinterrogée, par rapport aux ZPF européennes : « *La protection forte est-elle la protection STRICTE de l'Union européenne ?* » webinaire national du 12 février

Elles recourent des questionnements sur l'écologie et l'environnement au niveau local et national : « *Est-il envisagé de transposer le dispositif d'interdiction de mouillage en herbiers de posidonie, existant en façade MED, pour les autres herbiers marins (zostères et bancs de maërl notamment) présents sur la façade ? Est-il envisagé de retranscrire ces zones au sein des cartes de vocation de chacune des façades concernées par la présence d'écosystèmes de carbone bleu sous pression notamment du mouillage et la pêche à pied ?* » - contribution en ligne

Les enjeux environnementaux sont perçus comme insuffisamment traités par certains « *Quant à la qualité des eaux et les changements globaux, ils ne sont pas suffisamment pris en compte au regard de leur importance.* » - un contributeur sur la plateforme.

Enfin, l'équilibre entre bon état écologique de la mer et activités de pêche et de conchyliculture a été questionné. Certains posent les enjeux de manière large « *Pourquoi la législation sur la pêche prévaudrait-elle sur celle relative aux espèces halieutiques et de leurs habitats ?* », d'autres plus précis « *est-ce que le cadmium dans les coquillages est contrôlé ?* ». D'autres, notamment les acteurs de la pêche, estiment qu'il n'y a pas de problème, : « *La coquille ne concentre pas les métaux lourds, et on ne mange que la noix. Les contrôles sanitaires sont quotidiens.* » CRPM Hauts-de-France<sup>3</sup>.

Il est nécessaire de noter que les intervenants ont également pointé du doigt les pollutions telluriques et leurs impacts sur la qualité des eaux. « *dans ces zones de protection forte va-t-on se montrer plus vigilants au sujet des rejets terrestres en mer (eaux usées) par manque de stations d'épuration aux normes et suffisamment performantes* » - webinaire du 20/03

Enfin, la consommation de produits de la mer à 80% étrangers a été posée sur la table comme un enjeu économique, écologique, voire de souveraineté par le CRPM Hauts-de-France (webinaire du 10 mars).

---

<sup>3</sup> L'ensemble de ces verbatims proviennent du webinaire MEMN du 10 mars.

## Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

Les points présentés ci-après correspondent aux interrogations et attentes exprimées par le public et les acteurs au cours de la concertation continue, qui n'ont pas, à ce stade, fait l'objet de réponses ou de clarifications complètes. Ils s'inscrivent dans un contexte institutionnel et réglementaire contraint, marqué notamment par la concomitance de plusieurs procédures de participation du public.

Comme indiqué précédemment, la tenue simultanée de la concertation continue sur l'éolien en mer et de la participation du public par voie électronique (PPVE) relative à la stratégie de façade maritime (SFM), laquelle comporte également un volet « éolien en mer », n'a pas toujours facilité la formulation de réponses par l'État. Celui-ci a en effet dû organiser ses réponses dans une approche globale et systémique des contributions du public. La finalisation de la SFM en novembre 2025 a, dans ce contexte, pu limiter la réactivité apportée à certaines interrogations. Cette situation conduit à réinterroger, une nouvelle fois, l'articulation et le cadre réglementaire des démarches de participation du public de type « *la mer en débat* ».

Par ailleurs, le rythme et le phasage de la concertation continue sur le projet Fécamp Grand Large, fortement conditionnés par des contraintes réglementaires et institutionnelles, n'ont pas permis, à ce stade, la mise en œuvre de modalités d'échanges complémentaires avec le grand public, telles que des ateliers organisés en amont du lancement de l'appel d'offres n°10. Ces échanges étaient attendus par le public, notamment sur les études techniques et environnementales et sur les retours d'expérience des parcs éoliens existants en matière d'impacts sur la faune, la flore et la pêche. Le lancement de l'AO 10 étant désormais envisagé début 2026, ces attentes demeurent d'actualité.

Les autres éléments identifiés dans la [lettre de mission](#) de la garante restent également en suspens, et en particulier :

- La nécessité d'échanges approfondis sur la question des paysages, portée par les riverains et les acteurs locaux (hôtellerie, restauration, commerces), ainsi que sur l'articulation entre le développement de l'éolien en mer et les labels touristiques des communes littorales. À cet égard, la réunion initialement prévue à l'automne a été annulée et reportée à la fin du printemps 2026 ;
- La mise en place d'échanges avec le grand public sur l'évolution de la pêche normande, notamment artisanale et côtière, ainsi que sur les activités autorisées de pêche, d'aquaculture et d'algoculture au sein des parcs éoliens. À ce titre, le public s'interroge notamment sur la manière dont les préoccupations des pêcheurs ont été prises en compte dans les décisions ministérielles relatives aux nouvelles zones éoliennes, ainsi que sur les modalités de gouvernance locale des parcs ;
- L'apport de garanties concernant la sécurité en mer pour l'ensemble des activités existantes et émergentes, dans un contexte de façade maritime particulièrement contrainte par l'intensité du trafic maritime, et notamment par le rail de navigation ;
- La prise en compte de la question de l'équité territoriale dans la production énergétique en France métropolitaine (nucléaire et éolien en mer), dans une façade déjà fortement sollicitée. À ce titre, le public s'interroge sur la justification de l'implantation de quatre nouveaux parcs sur une façade qui en compte déjà six, ainsi que plusieurs installations nucléaires ;
- La clarification des modalités d'information et de concertation du public, communes avec la façade NAMO, concernant les parcs en développement dans la zone BNE / Roches-Douvres, ainsi que leurs interactions avec les parcs de Jersey et de Guernesey, notamment en matière de covisibilité. Le public attend également des précisions sur l'appartenance de la zone d'étude actuelle de Roches-Douvres à la façade NAMO, ainsi que sur les modalités spécifiques liées aux atterrages dans le golfe Normand-Breton ;
- Enfin, s'agissant de l'environnement et du bon état écologique de la mer, le public exprime le besoin d'aborder les impacts cumulés des différents usages sur l'environnement marin, les modalités d'une gouvernance partagée des zones de protection forte (ZPF), les critères définitifs de définition de ces zones, les autorisations et exclusions applicables selon les activités, l'identification éventuelle d'autres zones que celles actuellement fléchées, ainsi que la possibilité d'une extension partielle des ZPF sur le continent.

## La suite de la concertation continue

### Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Comme indiqué dans les parties précédentes, le contexte institutionnel et politique actuel rend difficile l'identification précise et certaine des prochaines étapes de la concertation et des projets.

La maîtrise d'ouvrage communique officiellement, via sa newsletter et la page dédiée à Fécamp Grand Large sur son site internet, sur un appel d'offres n°10 — auquel le projet FGL serait rattaché — dont le lancement est envisagé « début 2026 ».

La mise en œuvre de ce calendrier demeure toutefois conditionnée à l'adoption par le Parlement d'une loi de programmation énergie-climat, ainsi qu'à la capacité du Gouvernement à arrêter et signer le décret relatif à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3).

Dans l'intervalle, il apparaît nécessaire que la maîtrise d'ouvrage rétablisse des modalités permettant au public de poser des questions, notamment par la structuration d'une foire aux questions dédiée. Cette démarche permettrait d'apporter des éléments de réponse en complément de la newsletter relative à FGL et de la mise en ligne des études qui seront progressivement finalisées. Elle contribuerait ainsi à maintenir, a minima, un canal de concertation continue pendant la période de réserve liée aux échéances électorales.

Enfin, s'agissant des zones de protection forte, la garante prévoit d'échanger en janvier 2026 avec la DIRM afin d'examiner la mise en place de modalités de concertation continue associant le public.

### Préconisations de la garante sur la suite de la concertation continue

#### **Préconisation 1 : faire évoluer le cadre de la concertation pour les futurs projets**

Il apparaît nécessaire de tirer les enseignements de la première année de concertation continue, dans le cadre juridique issu de la loi « ASAP » du 7 décembre 2020, qui prévoit une concertation globale sur l'ensemble des parcs à venir, sans saisine de la CNDP projet par projet. Si ce cadre a permis d'engager une information et une participation du public à l'échelle des façades, les contributions recueillies montrent une attente forte, tant du public que des acteurs locaux, en faveur d'une concertation de qualité, plus territorialisée et plus approfondie pour chaque parc.

Dans cette perspective, il conviendrait de renforcer les modalités de concertation à une double échelle : d'une part, au niveau territorial, pour chaque projet de parc, et d'autre part, à une échelle plus globale et transversale, notamment à l'occasion des appels d'offres, sur une même façade ou entre façades concernées. Ces modalités devraient permettre au public de mieux comprendre les choix opérés par l'État, ainsi que les marges de manœuvre existantes, notamment sur les aspects techniques et paysagers.

Sur le plan méthodologique, cette évolution pourrait utilement s'appuyer sur les retours d'expérience des débats publics et concertations antérieurs, ainsi que sur les enseignements tirés de la concertation continue en cours. Les garants seront attentifs à ce que l'État et les services concernés proposent, sur chaque façade, des modalités de concertation et d'information cohérentes, anticipées et suivies dans la durée, tant pour chaque projet de parc que pour le développement de l'éolien en mer dans son ensemble.

À défaut d'une évolution du cadre national, une attention particulière devra être portée à la qualité, à la lisibilité et à la territorialisation des modalités de concertation, afin d'éviter que les limites constatées ne se reproduisent lors des futurs appels d'offres.

#### **Préconisation 2 : mettre à profit la situation actuelle pour poursuivre la concertation**

Face aux incertitudes liées à la situation politique actuelle, deux options se présentent :

- suspendre la concertation en attendant que la situation se stabilise, et ne la reprendre qu'en cas de nouveau départ du projet ;
- ou utiliser le temps disponible pour poursuivre la concertation de manière progressive, même en l'absence de décisions définitives.

La seconde option apparaît comme la plus adaptée en cas de redémarrage du projet — c'est-à-dire après le vote de la LPEC, la publication de la PPE 3 et le lancement de l'appel d'offres n°10 — car elle permettrait

à la concertation continue de disposer du temps nécessaire pour compléter et renforcer les échanges, et ainsi contrebalancer les limites identifiées de la concertation préalable.

### **Préconisation 3 : PPVE : renforcer la transparence et le suivi des contributions du public**

Bien que la PPVE sur les stratégies de façades maritimes soit juridiquement distincte de la concertation continue sur la planification de l'éolien en mer, le public ne distingue pas toujours ces subtilités et l'a largement utilisée pour s'exprimer sur ce second sujet, notamment sur le projet Bretagne Nord-Ouest.

Dans ce contexte, il est regrettable que les contributions du public n'aient pas été rendues accessibles en temps réel sur une plateforme dédiée, comme cela se pratique pour les débats publics, les concertations préalables et les enquêtes publiques, dont les PPVE constituent une modalité de substitution. La publication a posteriori, plusieurs mois après la clôture de la PPVE, d'une synthèse accompagnée de l'intégralité des contributions, répond partiellement au principe d'exhaustivité mais ne garantit pas le suivi immédiat des préoccupations exprimées par le public.

Par ailleurs, la synthèse ne précise pas quelles observations ont été prises en compte, comme le prévoit l'article L.129-11 du code de l'environnement. De plus, aucune synthèse n'a été rendue publique concernant les contributions des pays voisins consultés dans le cadre de la convention d'Espoo, ni sur le traitement de ces observations.

Il serait souhaitable, pour cette PPVE et pour les suivantes, que la synthèse des contributions :

- indique clairement quelles observations ont été prises en compte et de quelle manière ;
- présente un retour sur les contributions des pays voisins consultés.

Ces mesures permettraient de renforcer la transparence, d'améliorer la lisibilité des décisions de l'État et de soutenir la confiance du public et des acteurs internationaux dans le processus de concertation.

### **Préconisation 4 : mettre en place un dispositif de concertation grand public sur les ZPF**

Le dispositif actuel, limité aux échanges entre les autorités préfectorales et les seules parties prenantes concernées, ne permet pas au grand public de participer, ce qui pose un questionnement au regard de ses droits à l'information et à la participation.

Une rencontre entre les services de la DIRM et la garante, prévue en janvier 2026, devrait permettre de remédier à cette situation et de définir des modalités de concertation continue spécifiques intégrant le grand public. Cela pourrait inclure des réunions publiques et thématiques, une Foire aux questions sur le site de la DIRM, une newsletter et la mise en ligne des résultats intermédiaires des travaux.

Ces mesures visent à améliorer de manière significative la transparence et à garantir une participation effective du public.

## **Annexes**

1. [Lettre de mission de la garante](#)
2. [Détail des contributions versées à la PPVE de la SFM](#)
3. [Stratégie de façade maritime pour la façade MEMN adoptée le 21 novembre 2025](#)
4. **Façade MEMN : Note d'information sur les modalités d'information et de participation du public prévues sur la façade**

Le Havre, le 25 mars 2025

**Direction Interrégionale de la mer  
Manche Est- Mer du Nord**  
*Mission de coordination des politiques publiques  
Secrétariat du conseil maritime de façade*

Affaire suivie par : Aminata DIOP

#### **Note à l'attention de**

**Mmes Carmen BOULEY de SANTIAGO et Marie-Claire EUSTACHE, garantes de la  
Commission nationale du débat public pour la révision du document stratégique de  
façade Manche Est – Mer du Nord**

Le débat public, « La mer en débat », a été organisé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024 par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur les 4 façades maritimes. Consacré à la révision des volets stratégiques des documents stratégiques de façade, incluant les cartographies relatives au développement de la protection forte, ainsi que de l'éolien en mer en vue du lancement de nouveaux appels d'offres. Ce débat a permis au public de s'exprimer de manière large et intégrée sur de nombreux enjeux relatifs aux activités maritimes et à la gestion de l'espace marin.

En septembre dernier, à l'issue de ce débat, l'État et RTE ont publié un rapport décrivant les enseignements qu'ils en tirent et ont apporté des réponses au bilan et compte-rendu notamment au sujet du choix des zones prioritaires pour le développement de l'éolien en mer.

La CNDP a par ailleurs précisé, dans son avis relatif aux projets DSFM et éolien en mer en Manche Est mer du Nord du 11 décembre dernier, les enjeux qu'elle estimait utile de développer dans le cadre de la concertation continue.

Les préfets coordonnateurs portent une attention toute particulière à cette concertation continue qui est un élément structurant pour la bonne compréhension

1

des enjeux du DSF et qui participe à l'acceptabilité générale des projets qu'il accompagne.

Dans ce cadre, je vous détaille, les étapes spécifiques sur lesquelles nous nous appuyons pour organiser cette concertation continue.

- La commission permanente du Conseil maritime de façade s'est réunie le 26 novembre dernier. A cette occasion, les éléments de la décision interministérielle du 17 octobre 2024 consécutive au débat public « la mer en débat » portant sur la mise à jour des volets stratégiques des documents stratégiques de façade et la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'éolien en mer ont été présentés de manière détaillée et les acteurs ont pu réagir et obtenir les éléments d'explications qu'ils souhaitaient.
- De même, un webinar national a été organisé par la direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA le 12 février 2025. Accessible aux acteurs et grand public de la façade, la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRM MEMN) a largement relayé localement cet événement auquel se sont connectés plus de 400 participants.
- En complément de ce webinar national, la DIRM MEMN a organisé deux webinaires thématiques qui ont été l'occasion de mettre à la portée du grand public les enjeux propres au DSF Manche Est - Mer du Nord.
  - Le webinar du 10 mars était consacré à une présentation générale du DSF et des enjeux et stratégies de la pêche artisanale et côtière de la Normandie et des Hauts de France (en présence des deux présidents des comités des pêches).
  - Le webinar du jeudi 20 mars a porté sur les planifications thématiques dont l'éolien mer, les zones de protection fortes, l'aquaculture et les granulats marins.

Concernant la poursuite du développement des zones retenues pour l'implantation de nouveaux parc éoliens en mer, les actions de concertation continue organisées et animées par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL) sont envisagées selon trois grandes catégories :

- des études éclairées d'échanges avec les parties prenantes pour une meilleure caractérisation des enjeux portés par chaque zone et pour l'apport d'éclairages extérieurs à des étapes clés du processus de décision ;
- des actions de communication et d'association auprès des élus, des collectivités, des usagers de la mer, ou de personnes intéressées en vue d'une bonne cohabitation entre les différents usages et enjeux.
- des actions de communication et d'association auprès du grand public pour garder ce dernier informé afin d'éviter une perte d'acceptabilité sur les projets.

#### **Sur la zone Fécamp-Grand-Large (FGL)**

La zone FGL va être la première zone à faire l'objet d'un appel d'offres (AO 10), aussi la

2

concertation doit être engagée **au plus vite avec un volume d'actions suffisant** au regard des territoires potentiellement impactés.

Le développement de la zone ne nécessite pas de mener à priori de nouveaux travaux spécifiques avec les acteurs du territoire mais un confortement du projet via une communication des arguments ou enjeux pris en compte devrait permettre de conserver le lien et donc l'acceptabilité actuelle. Un accompagnement local en fonction des prises de positions lors des réunions publiques à venir pourra être envisagé.

À noter que l'information sur le devenir de la zone Albâtre Grand Large pourra être traitée lors des communications sur la zone FGL.

#### **Sur la zone Roche-Douvres (RD)**

Le développement éolien sur la zone RD fait encore l'objet de nombreuses incertitudes liées aux projets éoliens anglo-normands, à la zone de développement NAMO, dont le contour définitif n'est pas encore arrêté, et aux capacités de raccordement du réseau de transport d'électricité. Au regard du contexte éolien incertain dans le golfe normand-breton, le groupe de travail (GT) constitué avec les services NAMO, les îles anglo-normandes et RTE ont construit une feuille de route visant à aboutir pour mai 2025 à l'identification de tous les possibles, fin 2025 à un scénario de référence d'installation de l'éolien et fin 2026 à une solution de raccordement la plus pertinente.

Un séminaire de travail de ce GT est organisé les 29 et 30 avril à CAEN.

Temps forts du GT en 2025, le séminaire de travail avec les îles anglo-normandes est discuté depuis l'été 2024 pour donner une suite à la première réunion présentielle du GT qui s'était tenue en juin 2024 à Jersey.

L'objectif recherché du séminaire est la définition avec les services des îles anglo-normandes et la DREAL NAMO des différents scénarios de développement au sein du golfe normand-breton pour l'identification des points à dérisquer pour la construction d'un scénario de référence d'ici la fin d'année 2025 et le lancement des premières études de réseau.

Le séminaire doit se tenir début avril 2025 à Caen, un projet de déroulé est disponible en annexe.

Ce séminaire sera la base d'un nouveau travail à mener avec les parties prenantes des deux façades maritimes afin de correctement positionner les enjeux propres de chaque acteur au regard des scénarios identifiés.

Entre mai et décembre 2025 : rencontres avec les parties prenantes, effort de concertation à mettre en place.

#### **Sur la zone Picard-Opale (PO)**

Le développement éolien sur la zone PO reste hypothétique et ne sera décidé qu'à l'issue d'un nouveau cycle de révision de la SFM, le besoin en concertation et information est moindre mais attendu au vu de mobilisation locale lors du débat public.

Il est ainsi proposé :

- la conduite d'une réunion publique sur le littoral Picard pour la présentation de la décision

- ministre ;
- une intervention au comité de gestion du Parc Naturel Marin (PNM), intervention qui pourrait être réitérée de façon annuelle en fonction des avancées des études environnementales sur le PNM et des études de l'observatoire de l'éolien en mer ;
  - une intervention devant le Parlement de la Mer, intervention qui pourrait être réitérée de façon annuelle en fonction des thématiques portées par le Parlement de la Mer.

#### **Moyens de communication**

Pour accompagner l'effort de concertation décrit précédemment, les services de la DREAL travaillent à la mise au point de moyens et supports de communication :

- **Mise à jour du site internet [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr)** avec la mise au point de pages dédiées aux zones de développement FGL et RD – (Réalisé)
- Diffusion de **newsletters** régulières sur les zones de développement FGL et RD - une page d'inscription a été créée sur le site de la DREAL (<https://enqueteur.dreal-normandie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?r=survey/index&sid=395569&lang=fr>) et relayée par une newsletter relative aux projets Centre-Manche (150 inscrits) ;
- Réalisation de **plaquettes** propres aux zones de développement FGL et RD – Plaquette sur FGL réalisée (en annexe) et en attente d'éléments plus aboutis sur BNE pour finalisation de la plaquette RD ;
- Réalisation de nouveaux **photomontages** – réalisé et consultable en ligne ;
- Visuels divers : kakémonos, cartes... - En cours de réalisation.

Cette phase de concertation continue relative à la mise à jour de la stratégie de façade maritime sera suivie à partir du 12 avril prochain de consultations dites « aval », lancées à compter de la réception de l'avis de l'Autorité environnementale, incluant notamment une participation du public par voie électronique (PPVE), la consultation des instances et autorités et le recueil de l'avis des Etats riverains de la façade.

Cette concertation « aval » sera conduite conformément aux modalités indiquées dans la note du 09 décembre 2024 des trois directions d'administration centrale (DGAMPA, DGALN et DEB) relative à la poursuite des processus de mise à jour des stratégies de façades maritimes et de planification de l'éolien en mer et de développement des zones de protection forte pour la biodiversité. La PPVE sera, elle, lancée au mois de juin 2025, à l'issue du processus de concertation continue, pour une durée de trois mois. Elle s'appuiera notamment sur les ressources matérielles et méthodologiques mises à disposition par les directions centrales.

Les consultations simultanées des instances et autorités seront menées à travers la consultation du CMF à l'automne 2025, tandis que les DAC conduiront la consultation des Etats riverains.

L'administrateur en chef  
des affaires maritimes  
**Thierry CANTERI**  
Directeur interrégional adjoint de la mer  
Manche - Est Mer du Nord

4

## Annexe 1 – Calendrier de concertation continue éolien en mer

### Réalisé :

- 16/10/24 : Présidente SM Opération Grand Site des falaises d'Étretat – côte d'Albâtre
- 17/10/24: Région Normandie
- 20/11/24 : Collégiale des maires SM Opération Grand Site des falaises d'Étretat – côte d'Albâtre
- 29/11/24 : DG et Dir Flotte DFDS- Ligne Ferries Dieppe Newheaven
- 13/12/24 : Président et DG Agglomération côte d'Albâtre
- 17/12/24 : Présentation de la zone FGL en CNL 76
- 16/01/25 : Élus et service du conseil départemental Seine-Maritime (DGA Aménagement transport, D adj ports...)
- 21/01/25 : UNICEM
- 29/01/25 : CRPMEM Normandie
- 12/02/25 : Webinaire national « planification maritime »
- 26/02/24 : Région Normandie
- 28/02/25 : Réunion publique « Paluel »
- 06/03/25 : Conférence maritime et littoral ( préfecture maritime)
- 06/03/25 : Réunion publique « Étretat »
- 07/03/25 : Conférence des maires CU Le Havre
- 07/03/25 : Réunion pêcheurs à Dieppe
- 10/03/25 : Webinaire façade Manche « planification maritime- focus pêche »
- 12/03/25 ; Conseils municipaux de la Poterie-Antifer et Bénouville
- 18/03/25 : Réunions pêcheurs à Port en Bessin
- 19/03/25 : Réunion exploitants agricoles « Saint Juan de Bruneval »
- 20/03/25 : Réunion exploitants agricoles « Sainneville »
- 20/03/25: Webinaire façade Manche « planification maritime – focus Éolien »

### À venir :

- 27 ou 28/03/25 : Comité Scientifique de Façade
- 28/03/25 : Réunion pêcheurs Fécamp
- 28/03/25 : Association « les amis d'Étretat »
- 28/03/25 : visio Jersey-Guernesey (en cours de recalage)
- 29-30/04/25 : séminaire Anglo-Normand à CAEN (voir annexe)
- 13/05/25 : Comité pour le Développement du Tourisme et des Sports Nautiques sur le littoral de Seine-Maritime (CTSN)

### À programmer :

- Bilatérales (en attente de réponse) : FNE Normandie, Agglo Dieppe-maritime- Communes du Tilleul, Étretat
  - Réunion publique littoral Picard
  - fin printemps et/ou automne 2025 : Deux/Trois réunions publiques sur FGL
  - 1<sup>er</sup> semestre 25 : réunions publiques – à définir avec les services NAMO
- rencontre collectivité, élus (Bretagne - faisant face aux projets RD et BNE)  
rencontre collectivités, élus Manche, usagers de la mer pour information en contextualisation des projets

## Annexe 2 – Déroulé prévisionnel du séminaire anglo-normand

<b>Jour 1 : développement éolien</b>		
9h30-10h	DREAL Normandie	Accueil café
10h-11h30		Mise à jour de l'avancée des projets de parcs éoliens de chacun dans le golfe Normand-Breton Focus étude en cours et à venir sur zone côté français
11h30-12h30		Échange sur les scénarios de déploiement éolien dans le golfe Normand-Breton <b>=&gt; validation des données d'entrée pour l'étude de sensibilité de RTE</b> Définition d'une <b>feuille de route</b> des travaux à mener en 2025 pour la définition d'un <b>scénario de référence en fin d'année</b>
12h30-13h30		Pause déjeuner à la DREAL
13h30-14h	Transfert	
14h-14h30	Base de maintenance de Courseulles (Ouireham)	Présentation du projet éolien de Courseulles
14h30-15h30		Visite de la base de maintenance
15h45-17h		Présentation des pratiques françaises en termes de cohabitation des usages
17h-17h30	Transfert	
17h30-18h30	Passage à l'Hôtel Quartier libre sur la promenade de Bernières « Exposition sur l'éolien en mer »	
18h30-20h30	Salle de la Mer Bernières	Temps convivial avec des acteurs normands de la filière pour échanges divers <i>à confirmer</i>
<b>Jour 2 : le raccordement d'un parc éolien en mer</b>		
9h-9h30	Poste de Tourbe	Accueil café devant le poste
9h30-10h30		Visite du poste de Tourbe et de sa station de conversion
10h30-10h45	Transfert (salle à trouver, Bellengreville, Secqueville ?)	
10h45-12h	?	Présentation des ouvrages d'un raccordement, le chantier Présentation de l'étude de sensibilité
12h-12h30		Conclusion du séminaire
12h30-13h30	Pause déjeuner	12h30-13h30
Fin		

## Annexe 3 – Visuel de la plaquette FGL

### Le développement sur la zone Fécamp-Grand-Large

**Extension à l'étude**

Fécamp-Grand-Large

Parc de Fécamp

Étretat

Fécamp

Veulettes-sur-Mer

Vieux-les-Roses

Dieppe

D'une surface de 483 km<sup>2</sup>, la zone Fécamp-Grand-Large se situe au plus proche à 38 km de la côte. L'ordonnance de l'État est en service à horizon 2025 d'environ 4 GW d'éolien en mer nouvelles. Toutefois au regard des opportunités et des contraintes, l'État se réserve le droit d'augmenter ou réduire cette puissance, dans une fourchette estimée entre 3,2 et 5,2 GW. À noter qu'une extension au nord de la zone de 175 km<sup>2</sup> est en cours d'examen.

**Le Calendrier**

**4 GW d'éolien en mer ?**

- Environ 125 éoliennes de 23 MW
- Production annuelle de 16 TWh
- 60 % de la consommation nationale actuelle
- Investissement financier (hors raccordement) d'environ 15 milliard €
- 86 millions d'€ de taxe annuelle

### Rester informé

En ligne :

Le site internet pour avoir l'essentiel des projets français :

Adresse : <http://www.eolienenmer.fr/>

Par la newsletter du projet :

Des newsletters retraçant les grandes actualités du projet et plus généralement de l'éolien en mer au large de la façade sont régulièrement diffusées. Vous pouvez vous inscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante :

[info@ecamp-grand-large-developpement-durable.guest.fr](mailto:info@ecamp-grand-large-developpement-durable.guest.fr)

Contact :

DREAL Normandie

Mission éolien en mer

mail : [ecamp-grand-large-developpement-durable.guest.fr](mailto:ecamp-grand-large-developpement-durable.guest.fr)

tel : 02 50 01 64 56

### Les missions de l'État

**Planifier**

Afin d'assurer un développement de l'éolien en mer en harmonie avec son environnement, l'État veille à la cohérence entre les politiques de transition énergétique et de préservation du milieu marin au moyen des divers documents de planification :

- en matière d'énergie : la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- en matière de milieu marin la Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et les documents stratégiques de façade (DSF).

**Développer**

L'État initie désormais le développement de chaque projet de parc éolien en mer en coordonnant, le cas échéant, la participation du public, et en pilotant la réalisation de études techniques et environnementales. Le projet est ensuite confié à un opérateur privé à l'issue d'un appel d'offres.

**Contrôler & Suivre**

Une fois le projet confié à un opérateur privé, l'État reste impliqué et introduit les demandes d'autorisation, contrôle les engagements de l'opérateur et opère le suivi du projet au travers les différents comités et instances que l'État préside.

**Capitaliser**

L'observatoire de l'éolien créé en 2022 et doté de 50 millions d'euros sur ses trois premières années a pour mission de :

- regrouper, diffuser les études et données existantes sur l'éolien en mer ainsi que le retour d'expérience des parcs étrangers en fonctionnement ;
- définir et piloter un programme de travail d'acquisition de connaissances (données météorologiques et impacts).

### L'éolien en Mer sur la façade MEMN

La Façade MEMN est actuellement la première façade maritime métropolitaine en matière de développement éolien avec 11,5 GW de puissance déjà décidés.

**Carte de l'éolien sur la façade MEMN**

**Les parcs**

Parc	Puissance	Surface	Mise en service
Fécamp	5,8 GW	80 km <sup>2</sup>	2023
Cauvillies	3,45 GW	90 km <sup>2</sup>	2023
Dieppe-les-Tepies	2,9 GW	83 km <sup>2</sup>	2023
Dunquerque	2,8 GW	50 km <sup>2</sup>	2023
Carre-Manche 1	1,0 GW	163 km <sup>2</sup>	2022
Carre-Manche 2	1,9 GW	223 km <sup>2</sup>	2022

**Les zones de développement**

Zone	Puissance Cible	Surface	Mise en service
Fécamp-Grand-Large	4 GW	483 km <sup>2</sup>	2025
Risbois-Dives	3 GW	928 km <sup>2</sup>	2040
Risbois-Osier*	0,6 GW	71 km <sup>2</sup>	2050
Albans-Grand-Large*	0,9 GW	122 km <sup>2</sup>	2050

\* : Mise au développement, si le comité de concertation l'autorise.



Développement éolien sur la zone Fécamp Grand Large

Janvier 2025

Copies :

-DGAMPA/SDPM

-Préfectures de Région : Normandie, Hauts de France

-Préfecture maritime

-DREAL : Normandie, Hauts de France

-DDTM : Manche, Calvados, Seine-Maritime, Somme, Pas de Calais, Nord

-Membres de la commission administrative de façade Manche Est mer du Nord